

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

Bureau

Président : M. Thierry Dérobert
Vice-président : M. Matthieu Jotterand
Secrétaire : M. Armando Couto
Membres : Mme Mathilde Captyn, M. Christian Haas

Sont présents :

M. Thierry Aeschbacher, M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Thierry Brunier, Mme Mathilde Captyn, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, M. Giuseppe DI SALVO, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Matthieu Jotterand, M. Damien Le Goff, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés : Mme Nathalie Adam

Assistent à la séance : M. Damien Bonfanti, Maire
Mme Corinne Gachet, Mme Salima Moyard
Conseillères administratives
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2020
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 236-20.11 Rénovation de la villa Rapin – Crédit d'étude
Entrée en matière
Fr. 190'000.—

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

- b) 237-20.11 Maison de la sécurité – Installation photovoltaïque – Crédit **p. 190**
Entrée en matière d'investissement
 Fr. 126'000.--
- c) 238-20.11 Amortissements complémentaires 2020 sur divers crédits **p. 191**
Entrée en matière
 Fr. 1'254'984.98

7) Motions – Résolutions

- a) Résolution des groupes socialiste, PDC-VL, PLR « Pour une réalisation rapide de la patinoire cantonale à Trèfle-Blanc » (R018-2020) **p. 192**
- b) Motion des groupes PDC-VL et PLR « Faire du télétravail une pratique régulière et généralisée au sein de l'administration de la Ville de Lancy » (M019-2020) **p. 196**
- c) Résolution des groupes des Verts, PDC-VL, PLR et Socialiste « Pour garantir une quantité et une qualité d'eau suffisante à l'Aire » (R020-2020) **p. 200**

DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

- 8) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 3 novembre 2020, rapporteur Mme Kristine BEUN
- a) 229-20.10 Aménagement du parc Louis-Henri Maquelin/parc de la **p. 203**
 Arrêté Chapelle – Crédit de construction
 Fr. 503'000.--
- 9) Commission de la sécurité, séance du 4 novembre 2020, rapporteur Mme Nancy RUERAT
Commission de l'aménagement du territoire, séance du 5 novembre 2020, rapporteur Mme Caroline MONOD
- R013A-2020 Résolution « Pour la sécurisation de la mobilité douce sur **p. 204**
 Vote deux zones piétonnes-pistes cyclables à la route de Chancy »
- 10) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 5 novembre 2020, rapporteur Mme Caroline MONOD
- 232-20.10 Projet de modification des limites de zones no 30200-543 **p. 207**
 Arrêté – route du Grand-Lancy/avenue Eugène-Lance/avenue des Communes-Réunies
- 11) Commission des travaux, séance du 9 novembre 2020, rapporteur Mme Monica DE VECCHI
- 223-20.09 Salle communale du Petit-Lancy – Agrandissement de la **p. 209**
 Arrêté cuisine et création d'une porte-fenêtre – Crédit de construction
 Fr. 215'000.--

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

- 12) Commission de l'administration, séance des 8 et 15 octobre, et 16 novembre 2020, rapporteurs M. Christian HAAS et Mme Monica DE VECCHI
- a) 203-20.09 Arrêté Règlement déterminant des prestations de retraite aux conseillers administratifs **p. 212**
 - b) 239-20.11 Entrée en matière Règlement déterminant les indemnités de fin de fonction du Conseil administratif **p. 214**
 - c) 227A-20.11 Arrêté Ajustement des indemnités du Conseil administratif **p. 215**

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 13) Commission des sports, séance du 14 octobre 2020, rapporteur M. Michele COLLEONI
- a) Visite du Lancy Tennis club et audition du club **p. 219**
 - b) Bilan de la saison estivale 2020 de la piscine de Marignac **p. 219**
 - c) Bilan Tuttisports 2020 **p. 220**
 - d) Divers
- 14) Commission d'exploitation du stade Lancy-Florimont, séance du 15 octobre 2020, rapporteur Mme Caroline MONOD
- a) Situation actuelle de l'exploitation du stade **p. 220**
 - b) Projets futurs **p. 222**
 - c) Divers
- 15) Commission de la culture, communication et promotion économique, séance du 27 octobre 2020, rapporteur M. Vincent MAYER
- a) Présentation de la programmation 2021 des événements culturels **p. 223**
 - b) Rénovation et programmation 2021 de la villa Bernasconi **p. 223**
 - c) Divers
- 16) Commission sociale, séance du 2 novembre 2020, rapporteur M. Thomas VOGEL
- a) Petite enfance – Présentation du rapport « Analyse stratégique et scénarii structurels » et proposition du Conseil administratif sur la municipalisation juxtapositive **p. 224**
 - b) Divers
- 17) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 3 novembre 2020, rapporteur Mme Kristine BEUN
- a) Présentation de la section espaces verts du service de l'environnement et du développement durable **p. 226**
 - b) Divers
- 18) Commission de la sécurité, séance du 4 novembre 2020, rapporteur Mme Nancy RUERAT
- a) Audition de la Police cantonale sur la problématique du bruit et de la vitesse **p. 227**
 - b) Action de la Police municipale par rapport à la loi sur la circulation routière à Lancy **p. 228**
 - c) Divers

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

- 19) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 5 novembre 2020, rapporteur Mme Caroline MONOD
- a) Point de situation sur les PLQ en cours **p. 229**
 - b) Divers
- 20) Commission des travaux, séance du 9 novembre 2020, rapporteur Mme Monica DE VECCHI
- a) Stratégie énergétique des bâtiments du patrimoine administratif de la Ville de Lancy **p. 230**
 - b) Point de situation sur le projet de changement de fenêtres de l'école des Morgines **p. 232**
 - c) Divers

POINTS FINAUX

- 21) Propositions individuelles et questions

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif

* * * * *

M. Dérobert : Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères administratives, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les collaborateurs de la commune, chères concitoyennes et chers concitoyens, je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil municipal du 26 novembre.

J'excuse l'absence de Mme Nathalie Adam.

POINTS INITIAUX

- 1) **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**
-

L'ordre du jour est approuvé.

- 2) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020**
-

Le procès-verbal est approuvé par 34 oui et 1 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Dérobert : je vais demander à notre secrétaire de nous lire la lettre que nous avons reçue de Mme O. De Garrini.

M. Couto :

*« Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Quelques jours après la fin de mon activité de secrétaire générale de la Ville de Lancy, je tiens à vous remercier, toutes et tous, pour le magnifique hommage qui m'a été rendu à la fin de la séance de votre Conseil le 29 octobre dernier.

J'ai été très touchée par les déclarations de chaque groupe politique et de Monsieur le Maire, fortement élogieuses à mon égard, ainsi que par les cadeaux qui m'ont été remis.

La longévité de ma collaboration avec la Ville de Lancy explique à elle seule combien j'ai apprécié cet engagement et j'espère que, dans vos responsabilités politiques, vous trouverez autant d'intérêt que j'ai pu en avoir à la tête de l'administration municipale durant toutes ces années.

Je vous souhaite le meilleur pour la suite de vos activités au profit de la collectivité lancéenne. Au plaisir de vous rencontrer à Lancy, je vous adresse mes plus cordiaux messages.

Odile de Garrini »

M. Dérobert : c'est la seule communication que nous avons reçue, bien qu'on ne l'ait pas reçue dans les temps, mais il paraissait important d'en parler aujourd'hui et non pas au prochain Conseil municipal, vu que c'était lors du dernier Conseil municipal que nous lui avons rendu hommage. Les courriers arrivant après la séance du Bureau n'étant normalement pas lus lors du Conseil municipal qui suit directement.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Bonfanti : je n'ai qu'une seule communication à donner concernant ce que vous avez reçu sur vos places, qui concerne Lancy d'Autrefois ; c'est le sixième catalogue qui a été édité et que vous avez tous reçu. J'imagine que vous avez tous participé à cette exposition qui a eu lieu l'année passée et je suis convaincu que vous allez prendre du temps pendant les vacances de Noël pour pouvoir lire ce superbe catalogue.

Mme Gachet : j'ai deux communications. L'une concerne la question qui avait été posée par rapport à l'éclairage au stade des Fraisières. Malheureusement, l'ensemble des infrastructures sportives ont fermé le lendemain de notre Conseil municipal. On n'a donc pas pu procéder aux tests, mais nous remettons cela dès l'ouverture des infrastructures et je vous donnerai réponse à ce moment-là.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Sinon, une information : le Conseil administratif, suite aux décisions du Conseil d'Etat de fermer les commerces début novembre, a pris la décision d'offrir la gratuité pour un mois du loyer et des charges pour tous les commerces qui avaient dû être fermés en raison de cette décision. Il faut savoir que ce sont les commerces qui sont locataires d'objets qui appartiennent à la Ville de Lancy, ce pourquoi nous avons pris cette décision. Nous gardons en réserve la décision de prolonger ou pas la gratuité ou demi-gratuité en fonction des décisions qui pourraient être prises dans deux semaines par le Conseil d'Etat. Cela nous reviendra plus ou moins à une non-entrée de recettes entre Fr. 40'000.— et 45'000.—.

Mme Moyard : j'ai deux communications. Je me demandais si vous alliez faire état du fait que vous aviez reçu copie de la réponse du Conseil administratif sous ma plume à la pétition de l'ALMA, puisque vous avez chargé le Conseil administratif de répondre à cette pétition. Donc, j'en ai fait parvenir une copie au Bureau qui est, évidemment, à votre disposition si vous le souhaitez ; je ne vais pas revenir sur le contenu de ce courrier de 4 pages, ce serait long et fastidieux.

La seconde communication pour vous dire que le Conseil administratif déploie des efforts intenses dans le quartier de Pont-Rouge qui s'étendent à différentes échelles, sur différentes problématiques. En premier lieu, je crois vous avoir dit lors d'un précédent Conseil municipal, que la piste cyclable et le trottoir descendant au bas de la rampe du Grand-Lancy seraient rouverts aux alentours du 15 octobre. C'est l'information qui m'avait été donnée par le Canton, vous aurez certainement constaté que ce n'est pas le cas. Moi aussi. Et c'est pour cela que nous mettons actuellement une pression assez folle sur l'ensemble des mandataires du Canton qui a pris un retard certain pour un certain nombre de raisons plus ou moins bonnes, plus ou moins mauvaises et qu'il est vraiment difficile de faire avancer ce dossier, mais sachez que l'on se bat sur cette question.

De même, j'ai le plaisir de vous annoncer que l'escalier que la Ville de Lancy a construit pour relier le Grand-Lancy au quartier de Pont-Rouge et inversement, donc qui descend depuis ce qu'on appelle le groupe Mallet, les petits immeubles le long de la route du Grand-Lancy. Cet escalier est fini, il sera ouvert et en service dès le 2 décembre. Là aussi, il a fallu travailler d'arrache-pied, l'infrastructure faite par la Ville de Lancy est prête, mais les mandataires qui devaient terminer les ouvrages en-dessous, là où aboutit l'escalier, ont également pris du retard, différents problèmes de coordination, etc. ; ils annonçaient des délais beaucoup trop éloignés et importants, mais nous avons pu les ramener au 2 décembre. Donc, à partir du 2 décembre, je vous invite à utiliser cette nouvelle infrastructure qui permettra aux habitants du Grand-Lancy de rallier à pied, très rapidement, la gare de Pont-Rouge et aux habitant-e-s de Pont-Rouge, dont Mme Monod qui avait posé une question il y a peu là-dessus, vers le Grand-Lancy.

Sinon, nous travaillons également, avec ma collègue, Corinne Gachet, sur des problèmes d'incivilités, de gestion de chantiers, de gestion de déchets, de gestion de stationnements, qui sont assez compliqués dans ce nouveau quartier où il faut prendre de nouvelles habitudes et qui reste malgré tout en chantier pour encore un certain nombre de mois sur différents aspects. Donc, nous passons beaucoup de temps à travailler là-dessus, cela avance ; si jamais vous avez des doléances, des demandes, des questions, n'hésitez pas à vous adresser à nous.

M. Dérobert : en effet, nous avons pris la décision de ne pas parler du courrier puisqu'il était sous votre plume, mais on avait chargé Monsieur le Maire de vous communiquer le fait qu'on vous laissait la primeur de cette communication.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Rénovation de la villa Rapin – Crédit d'étude (Fr. 190'000.--) (236-20.11)

M. Dérobert : il s'agit d'une entrée en matière, le Bureau vous propose de le renvoyer directement en Commissions des travaux et des finances, puisque le montant de ce crédit d'étude n'est pas inscrit comme tel.

Mme Moyard : il s'agit d'un crédit d'étude de Fr. 190'000.—, afin de rénover l'une de nos quatre maisons de maître, propriétés de la Ville de Lancy, la villa Rapin qui est à côté du BAM et qui accueille aujourd'hui l'Épicerie solidaire, ainsi que d'autres pôles du service des affaires sociales et du logement. Cette villa, comme les précédentes qui ont déjà été rénovées, est dans un mauvais état, elle doit absolument être rénovée, et ce sera possible de le faire au moment où le L13 sera en fonction dans 1 an, ce qui permettra de transférer les différents services qui y sont actuellement et de pouvoir la rénover. Je vous fais grâce, puisque je le ferai en commission, du descriptif complet des travaux, mais il y a du travail. Le montant est plus important, c'est un crédit de Fr. 190'000.—, alors que ce qui avait été budgété est de Fr. 100'000.—. La raison en est que, lors de l'établissement du budget d'investissement 2020, nous espérions faire un certain nombre d'études à l'interne du service des travaux ; ce qui au vu du nombre de projets et de la surcharge actuelle et chronique du service, n'est pas possible, on doit donc externaliser un certain nombre d'études, ce qui a un coût induit.

M. Dérobert : je fais voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention

M. Dérobert : je vous propose de voter le renvoi en commission.

Le renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances est accepté par 33 oui, 0 non, 2 abstentions.

b) Maison de la sécurité – Installation photovoltaïque – Crédit d'investissement (Fr. 126'000.--) (237-20.11)

Mme Moyard : il s'agit cette fois d'un crédit d'investissement pour l'installation d'une structure photovoltaïque sur le toit de la Maison de la sécurité. Cet investissement fait partie du programme de mise en valeur énergétique du patrimoine administratif et donc d'installer cet ouvrage sur la Maison de la sécurité permettra d'une part d'accroître de 10% la production photovoltaïque du patrimoine administratif et de fournir une autoconsommation de 50% de ce bâtiment, qui présente toutes les caractéristiques adéquates pour l'installation d'une telle

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

structure. Le crédit est de Fr. 126'000.— et pourra être traité, si votre Conseil le souhaite, uniquement en Commission des travaux, étant donné que le montant était prévu même de manière plus élevée au budget des investissements 2020. D'ailleurs, nous sollicitons un crédit de Fr. 126'000.—, mais la somme totale devrait normalement être moindre, étant donné que nous pourrions bénéficier de 30% de subvention fédérale ; comme on n'est jamais sûr de les obtenir, on préfère vous demander le montant complet, mais selon toutes probabilités le montant dépensé sera plus faible.

M. Dérobert : je vous propose de voter l'entrée en matière si personne ne souhaite prendre la parole.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux.

c) Amortissements complémentaires 2020 sur divers crédits (238-20.11)
=====

Mme Gachet : la proposition que l'on vous fait est d'accepter des amortissements complémentaires pour 2020 pour un montant de Fr. 1'254'984.98. C'est en lien avec différents éléments que l'on a reçus par rapport aux comptes 2020. En l'occurrence, on a reçu en octobre Fr. 3 millions et demi de la FCIL concernant une vente de parcelle au Bachet-de-Pesay. Comme il s'agit d'un gain comptable sur la vente d'un terrain du patrimoine financier, il est autorisé de le faire. Ensuite, on a reçu d'excellentes nouvelles du département des finances concernant des correctifs d'impôts tant pour les personnes morales que les personnes physiques, le résultat estimé pour 2020 serait des rentrées pour environ Fr. 5.3 millions de récupération d'impôts. Compte tenu du contexte COVID, on préfère rester prudent dès lors que l'on est autorisé dans le cadre de MCH2 à procéder à des amortissements complémentaires, surtout pour des objets dont l'amortissement est sur 30 ans et que l'on peut amortir plus rapidement, ainsi que concernant entre autres deux objets, le Terrain d'aventure du Petit-Lancy et le chemin des Palettes dès lors que les travaux n'auront pas lieu ou que la maison n'a plus besoin d'être amortie puisqu'il va y avoir des travaux. On vous propose d'amortir les soldes de ces amortissements qui étaient encore prévus sur quelques années puisque nous disposons de ces liquidités pour 2020.

M. Dérobert : nous allons voter l'entrée en matière si personne ne souhaite prendre la parole.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : le Bureau vous propose de renvoyer cela en Commission des finances.

M. Aeschbacher : en tant que Président de la Commission des finances, je pense que les explications données ce soir sont largement suffisantes. Je ne vois pas ce que l'on pourrait discuter de plus aux finances, je proposerai de voter sur le siège.

M. Dérobert : nous allons voter cette proposition de discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est acceptée par 25 oui, le renvoi en Commission des finances par 10 oui.

M. Brunier : je soulignerai encore ce qu'avait dit Mme Gachet, qui est exact, lors de l'ancienne législature, il y avait eu tellement de méli-mélo avec les chiffres que les impôts nous avaient donné que nous les avons convoqués pour avoir des explications de vive voix sur le fait que leurs chiffres étaient extrêmement approximatifs. Leurs explications ne nous ont pas du tout

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

convaincus, à la fin il y avait un grand flou total. Tout cela pour dire que je vais dans le sens de Mme Gachet, mais avec peut-être plus de méfiance : attention, l'optimisme souvent nous retombe dessus. Donc, je mettrai une grande méfiance sur les chiffres pour 2021.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons voter cet arrêté.

Vu la possibilité de procéder à des amortissements complémentaires dans le compte de fonctionnement 2020

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *de procéder à des amortissements complémentaires en 2020 d'un montant total de Fr. 1'254'984.98 sur les crédits suivants :*

0290.14620	Contribution au FIDU 2017	Fr. 626'535.00
0290.14620	Contribution au FIDU 2018	Fr. 569'986.40
3420.14040	Travaux de réfection du TAPL	Fr. 5'999.54
6150.14010	Ch. des Palettes, réfection chaussée	Fr. 52'464.04
2. *de comptabiliser ces amortissements complémentaires au patrimoine administratif sous la 383 pour Fr. 58'463.58 et la rubrique 387 pour Fr. 1'196'521.40 ;*
3. *d'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire complémentaire 2020 de Fr. 1'254'984.98 ;*
4. *de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.*

L'arrêté 238-20.11 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

7) MOTIONS - RESOLUTIONS

a) **Résolution des groupes socialiste, PDC-VL, PLR « Pour une réalisation rapide de la patinoire cantonale à Trèfle-Blanc » (R018-2020)**

=====

Vu le Plan Directeur Cantonal 2030, 1^{ère} mise à jour, et en particulier ses fiches A07 « Optimiser la localisation des activités », A13 « Coordonner la planification des équipements sportifs et de loisirs » et A17 « Mettre en œuvre les grands projets et les projets prioritaires »

Vu le projet de révision du Plan Directeur Communal de Lancy, en particulier la section 03 lettre Q. « Intercommunalité » et la fiche 08 « Secteur Palettes-Pontets-Bachet »

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Vu le manque chronique de disponibilité des surfaces de glaces à destination du public dans le canton, et que Lancy ne dispose pas de surface de glace pour ses habitant.e.s, contrairement aux autres villes genevoises (Genève, Carouge, Meyrin, Vernier, Thônex, Plan-les-Ouates)

Vu le projet de nouvelle patinoire cantonale présenté publiquement par le Département de la cohésion sociale de l'Etat de Genève le 16 septembre 2020

Vu les attentes légitimes de la population pour cet équipement d'importance majeure pour l'avenir du sport genevois, à la fois professionnel et populaire

Par ces motifs, le Conseil municipal déclare :

- 1. Soutenir la réalisation d'une patinoire cantonale au Trèfle-Blanc, comprenant deux surfaces de glace, pour l'année 2028 au plus tard ;*
- 2. Soutenir le projet présenté publiquement par le Département de la cohésion sociale le 16 septembre 2020, d'une patinoire financée à 100% par les collectivités publiques ;*
- 3. Admettre le principe d'une participation financière de la Ville de Lancy aux investissements nécessaires à la réalisation de cette infrastructure, en échange de temps d'utilisation des surfaces de glace à destination des écoles et de la population Lancéenne*

M. Clémence : j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter cette résolution des groupes socialiste, PDC-VL et PLR pour une réalisation rapide de la patinoire cantonale à Trèfle-Blanc.

La Ville de Lancy est une ville de sport : nous avons la chance d'avoir de nombreux clubs et équipements sportifs de qualité, qui permettent à la population d'être en santé, de partager, d'apprendre et se divertir par diverses pratiques sportives.

Toutefois, contrairement à la plupart des villes du Canton de Genève – on peut citer Carouge, Meyrin, Vernier, Thônex, Plan-les-Ouates et évidemment la Ville de Genève – la Ville de Lancy ne possède ni n'exploite de patinoire publique. Les Lancéennes et Lancéens doivent ainsi aller utiliser les équipements d'autres communes, dont les heures de glace disponibles sont limitées voire déjà surchargées : il existe donc une vraie demande, qui souffre d'un manque chronique, à Lancy en particulier.

Or nous avons la chance d'avoir vu le site du Trèfle-Blanc être retenu par le comité de pilotage de la nouvelle patinoire cantonale pour accueillir la future infrastructure. Décision formalisée dans les documents de planification directrice d'aménagement du territoire, notamment la première mise à jour du Plan directeur cantonal 2030, ainsi que la mise à jour en cours du Plan directeur communal de Lancy.

Le 16 septembre dernier, le Département de la culture et du sport communiquait par voie de presse les contours du projet de nouvelle patinoire, avec son dimensionnement à 8'500 places, avec une double surface de glace, un parking souterrain et des surfaces d'activités. Mais surtout, il fixait le principe d'un financement public, pour un investissement estimé à Fr. 157 millions.

L'arrivée du GSHC à Lancy permettra certes de libérer des heures de glace à la patinoire des Vernets, mais il est également important que les Lancéennes et les Lancéens puissent pratiquer le sport qu'ils aiment dans la nouvelle enceinte pour des heures d'ouverture au public, ainsi que les écoles et en ce sens une participation financière de la Ville de Lancy permettrait d'assurer des heures de disponibilités en fonction des besoins exprimés par la population.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Peut-être un amendement qui serait intéressant de proposer pour corriger un peu la troisième invite qui parlait d'« investissements nécessaires », à savoir de parler de fonctionnement. Je vous propose donc l'amendement suivant :

« Admettre le principe d'une participation financière de la Ville de Lancy ~~aux investissements nécessaires à la réalisation~~ **au fonctionnement de cette infrastructure**, en échange de temps d'utilisation des surfaces de glace à destination des écoles et de la population Lancéenne ».

Je vous invite à soutenir cet amendement afin de donner un signal fort et préalable au dépôt du crédit d'étude par le Conseil d'Etat auprès du Grand Conseil, et ainsi à voter dès ce soir sur le siège la présente résolution.

Mme Bonvin Bonfanti : j'aimerais juste vous donner l'avis du groupe des Vert.e.s qui n'a pas signé cette résolution. En effet, il nous semble arriver au mauvais moment et on trouve que le fait que la patinoire soit déjà mentionnée dans le PDCom et dans le discours de législature est suffisant en termes de prise de position pour Lancy et que pour l'instant le projet de l'Etat n'est pas assez abouti, il n'a pas été voté par le Grand Conseil, la construction ne se fera qu'en 2028, donc on a encore le temps d'en parler. Il nous semble prématuré et non prioritaire de nous positionner sur ce projet qui a été présenté en septembre par le Canton.

M. Brunier : le groupe MCG trouve très intéressant ce projet de patinoire. Nous avons bien discuté et l'empressement de M. Clémence nous laisse dubitatif. En effet, le MCG va vous proposer d'attendre encore l'année prochaine pour regarder l'impact de la situation COVID pour prendre position. Donc, on va demander de surseoir à cette décision pour cette année.

M. Haas : j'aimerais juste ajouter un élément sur le contexte général à ce qui a été dit par M. Clémence. Cet emplacement, en termes d'aménagement du territoire et du développement de la Ville de Lancy – et ce n'est pas forcément un fan de hockey sur glace qui vous parle – mais d'offrir un équipement public de cette qualité à proximité des Palettes, à proximité de nouveaux quartiers, avec des accès ferroviaires, autoroutiers, deux-roues et autres qui sont relativement parfaits à cet endroit pour drainer du monde, c'est un véritable projet, même s'il a peut-être une perspective un peu plus lointaine, et des projets de cette ampleur, c'est maintenant qu'il faut les prendre à bras le corps pour leur donner justement une forme.

J'aimerais dire aussi que ce projet ne tombe pas de la lune ce soir, cela fait très longtemps, pour ceux qui ont siégé avant, que des projets relativement ficelés de cette patinoire, qui ont eu des aventures et rebondissements divers, ne sont pas arrivés à terme, mais là on entre vraiment dans une phase de réalisation qui est toute différente aujourd'hui.

Si le PDC-VL soutient ce projet, c'est qu'il y a aussi à terme, probablement la possibilité, vu les synergies de ce secteur, de développer encore d'autres équipements publics, qui pourraient être des médiathèques, des choses comme cela, puisqu'on sait que d'autres projets ont été remis en cause, à proximité des Palettes, ce serait une opportunité magnifique.

Je termine avec un clin d'œil, c'est que dans nos rangs - je ne connais pas encore assez les autres membres du Conseil municipal - nous avons deux piliers inamovibles du Genève Servette Hockey Club, vous imaginez bien que si ce projet avance vous les verrez presque tous les jours avec le maillot du hockey.

M. Bonfanti : le Conseil administratif travaille assez fortement sur ce projet avec le Conseil d'Etat. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un COPIL a été mis en place depuis quelques années, nous y participons. Il y a de cela maintenant un peu moins d'une année, c'est même le Conseil administratif qui a proposé qu'une deuxième surface de glace soit constituée dans ce projet alors qu'au départ une seule surface de glace était proposée. Nous avons souhaité qu'une

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

deuxième surface soit réalisée pour pouvoir la proposer à la population lancéenne, ainsi qu'aux communes avoisinantes qui seront sûrement intéressées à pouvoir en faire bénéficier à leur population. Nous travaillons là-dessus et c'est dans ce COPIL que nous avons fait la proposition de pouvoir acheter des heures de glace à mettre à disposition de notre population, surtout pour les enfants pendant les heures de classe, mais aussi à la population en général ; cet espace de glace sera aussi dédié aux entraînements du club, la deuxième surface de glace étant à disposition pour les matchs de hockey.

Je ne veux pas vous refroidir, puisque l'on parle de glace, mais on est sur un investissement de Fr. 150 millions ; actuellement certains partis ont clairement dit qu'ils s'opposeraient à cet investissement au niveau du Grand Conseil, il y aura donc un premier levier levé qui sera compliqué. Le deuxième, qui est beaucoup plus compliqué actuellement et qui fait craindre à de nombreux acteurs qui participent au COPIL, concerne le budget de fonctionnement qui présente actuellement des charges supérieures de l'ordre de Fr. 5 millions par rapport aux recettes prévues. Donc, il est vrai qu'actuellement la problématique n'est pas l'investissement mais le fonctionnement, et justement de pouvoir louer des heures de glace et de potentiellement pouvoir déplacer la médiathèque ; celle-ci devait être construite sur le M4, à côté de l'Espace Palettes, qui verra sûrement dans quelque temps une école primaire. Nous avons donc la possibilité de déplacer cette médiathèque dans ce contexte-là, permettant aussi d'améliorer la qualité de ce projet en général.

Le chemin est encore très long, dans la mesure où ce projet ne sera pas réalisé avant 2027, voire 2028, si on est positif. Donc, on aura beaucoup de travail à faire au niveau de la commune et au niveau du Grand Conseil évidemment. Le Conseil administratif est conscient de la difficulté, mais considère que c'est un objet qui potentiellement apporte des opportunités à la commune et qu'il serait dommage de ne pas en tenir compte.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons voter l'amendement. Je vous le relis :

« Admettre le principe d'une participation financière de la Ville de Lancy au fonctionnement de cette infrastructure, en échange de temps d'utilisation des surfaces de glace à destination des écoles et de la population Lancéenne ».

L'amendement proposé par M. Clémence est accepté par 21 oui, 14 non, 0 abstention.

M. Dérobert : nous passons maintenant au vote de la résolution ainsi amendée.

Par ces motifs, le Conseil municipal déclare :

- 1. Soutenir la réalisation d'une patinoire cantonale au Trèfle-Blanc, comprenant deux surfaces de glace, pour l'année 2028 au plus tard ;*
- 2. Soutenir le projet présenté publiquement par le Département de la cohésion sociale le 16 septembre 2020, d'une patinoire financée à 100% par les collectivités publiques ;*
- 3. Admettre le principe d'une participation financière de la Ville de Lancy au fonctionnement de cette infrastructure, en échange de temps d'utilisation des surfaces de glace à destination des écoles et de la population Lancéenne.*

La résolution (R018-2020) est acceptée par 20 oui, 9 non, 6 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

M. Bonfanti: cela tombe plutôt bien dans la mesure où le Conseil administratif voit M. Apothéloz le mardi 8 décembre, nous pourrons lui transmettre la décision du Conseil municipal.

b) Motion des groupes PDC-VL et PLR « Faire du télétravail une pratique régulière et généralisée au sein de l'administration de la Ville de Lancy » (M019-2020)

=====
La pandémie du coronavirus a affecté l'ensemble des citoyen-nes et employé-e-s du monde. Les centres médicaux genevois et suisses ont connu et connaissent aujourd'hui des situations dramatiques de surcharge impliquant le triage des patients, ce qui ne permet pas d'apporter tous les soins nécessaires aux personnes malades ou accidentées.

Les conséquences de cette pandémie sont lourdes à plusieurs niveaux dont les plus évidentes sont l'économie et la finance de manière générale. Le virus va semble-t-il nous accompagner pour plusieurs années. D'autres pandémies sont par ailleurs déjà annoncées par l'Organisation Mondiale de la Santé, laissant présager de nouveaux modes de fonctionnement afin de protéger la population, dont les personnes les plus vulnérables.

Les mesures sanitaires qui ont découlé de la pandémie ont provoqué une accélération dans l'évolution des habitudes des travailleurs, en particulier en termes de mobilité, réduisant une partie des déplacements et modifiant les modes de déplacement. L'engouement, notamment, pour la mobilité douce a permis de réduire les émissions de CO2 et donc le niveau de pollution de l'air et du bruit.

L'importance de la flexibilité et de l'adaptation des entreprises et des administrations aux exigences actuelles relatives également à l'évolution des besoins des citoyen-ne-s, par rapport à la révolution numérique en particulier, est également un élément important à prendre en considération afin de maintenir notre administration municipale dans son adaptation indispensable à la société actuelle et future.

La mise en place du télétravail en urgence au printemps 2020 dans le secteur privé et public et son instauration de manière plus pérenne dans certaines administrations et entreprises ont démontré de nombreux avantages aussi bien pour l'employé-e que pour l'employeur-euse.

Pour l'employeur-euse : une réduction des coûts de fonctionnement au niveau des locaux (qui peuvent cependant être minimisées en cas de mise à disposition des outils pour les collaborateur-trice-s), une réduction du taux d'absentéisme, une meilleure productivité des collaborateur-trices-s, une mise en place de moyens technologiques et techniques qui permet de mieux répondre aux besoins des citoyens-ennes ou des clients-tes avec des outils modernes, une meilleure adaptabilité aux crises telles que celles générées par une pandémie, etc.

Pour l'employé-e : la réduction du nombre de trajets, l'augmentation de l'usage de modes de transport dit de mobilité douce, moins polluants que les véhicules motorisés, une réduction du stress, une augmentation de la motivation, une amélioration de la qualité de vie par une meilleure conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle, etc.

Pour la société en générale : une réduction de la pollution aérienne et sonore.

Par ailleurs, les sondages nous permettent de mesurer la popularité du télétravail. Les freins se portent plutôt au niveau des outils métiers qui doivent être développés et des pratiques métiers qui impliquent des changements pas toujours simples à opérer ou à accepter. Une fois les conditions mises en place, les bénéfices du télétravail sont largement reconnus.

Pour un meilleur bilan écologique, une meilleure protection de la santé des employé-e-s et pour les autres motifs exposés plus hauts, il est donc essentiel de développer de manière durable les

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

possibilités de télétravail pour l'ensemble des collaborateur-trice-s de la Ville de Lancy qui sont en mesure d'effectuer leurs tâches à distance, quand c'est possible dans l'exercice de leur fonction, voire à faire évoluer les fonctions afin de les rendre adaptables.

Cette motion vise à promouvoir la pratique du télétravail au sein de notre administration municipale et fait écho au mouvement sociétal actuel et au projet de loi cantonal visant à renforcer la pratique du télétravail dans le secteur public (PL 12753 – projet déposé le 11 août 2020).

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- 1. Réaliser un bilan de la situation relative au télétravail au sein de l'administration de la Ville de Lancy;*
- 2. Identifier les freins éventuels au télétravail;*
- 3. Trouver des pistes de solutions pour permettre de mieux garantir l'accès à cette possibilité aux collaborateurs-trices (développement des outils métier, évolution des fonctions, etc.) et les mettre en œuvre;*
- 4. Trouver des pistes de solutions pour encourager cette pratique au sein de l'administration de la Ville de Lancy;*
- 5. Prévenir les éventuelles dérives telles que la dégradation des conditions de travail, les appels et communications hors des heures habituelles de bureau, le mépris du droit à la déconnexion, etc.*

Mme Vandeputte : cette motion voit le jour car il n'a échappé à personne que la crise sanitaire du printemps a provoqué une situation de crise pour passablement d'entreprises et d'administrations.

Afin de pouvoir poursuivre ses activités dans les services à la population, le télétravail a été mis soit en place, soit élargi, car le télétravail était déjà existant ou en phase d'analyse chez de nombreux employeurs. La crise n'a fait qu'accélérer des mouvements pré-existants.

Cela étant, cette mise en place du télétravail a permis à beaucoup d'en réaliser des avantages, même si des aménagements étaient nécessaires. Il s'agit avant de tout de gérer un changement de fonctionnement dans beaucoup de cas et d'accès à des outils plus performants de la part de l'employeur.

Pour passablement d'administrations, cela a été l'occasion de faire évoluer des outils ou des pratiques, de se rendre compte qu'elles pouvaient améliorer les accès à ses services, de manière plus performante pour les citoyens et apporter de la flexibilité aux employés en termes de gestion du temps en particulier, tout en réduisant les trajets, sauf de nuisance et de pollution.

Les constats ont été également clairs sur la réduction du stress, la qualité de vie, la productivité, l'accès au travail pour les personnes à mobilité réduite, etc.

Apprenant qu'à l'administration de la Ville de Lancy, en octobre 2020, seules huit personnes sur l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices effectuaient du télétravail, il était évident qu'un bilan devait être effectué afin d'identifier les freins, de les résoudre, et d'encourager la mise en place et la pérennité du télétravail. Cela permettra à notre administration d'être adaptée et flexible pour faire face aux changements et aux exigences actuels.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Cette motion fait donc suite au constat généralisé du printemps, à au moins l'une des deux motions émanant du groupe des Verts du Grand Conseil de Genève pour généraliser le télétravail et enfin au besoin apparent de moderniser l'administration de la Ville de Lancy.

Nous invitons donc l'ensemble du Conseil municipal à soutenir cette motion.

M. Barry : le groupe socialiste n'est pas contre le télétravail sur le principe, mais il faut rappeler qu'il y a eu des études qui se contredisent sur les avantages et les inconvénients du télétravail. Le télétravail peut comporter autant d'avantages que d'inconvénients. Les avantages potentiels identifiés d'une part peuvent tout simplement se traduire en inconvénients d'autre part.

Ceci dit, les objectifs, les difficultés et les avantages potentiels doivent être soigneusement pesés et bien compris avant de choisir ce mode d'organisation du travail.

Pour ces raisons et compte tenu du sérieux de cette motion, il nous apparaît utile de discuter de cette motion en Commission de l'administration. Il est nécessaire pour nous de protéger les personnes qui fournissent du télétravail dans notre commune.

Eu égard à tout ce qui précède, le groupe socialiste propose un renvoi en Commission de l'administration pour que le Conseil administratif nous présente tout ce qui se fait à Lancy.

Mme Fernandez : le groupe des Vertes et des Verts est divisé au sujet de cette motion. Pour une partie d'entre nous, celle-ci ne semble pas être, à ce stade, le bon outil pour aborder cette thématique.

Bien qu'en faveur de possibilités d'accès au télétravail, sa généralisation ne nous paraît pas souhaitable. De plus, le télétravail ne s'adapte pas à toutes les fonctions de l'administration.

La situation sanitaire actuelle a accéléré la mise en place du télétravail dans de nombreuses structures et cela nous permet aujourd'hui d'en constater les avantages (notamment le gain de temps et la limitation des déplacements) mais aussi les potentiels risques pour la santé physique et mentale des employé.e.s.

Nous pensons que le thème du télétravail dans l'administration lancéenne devrait être abordé en Commission de l'administration, hors du contexte de confinement, et demanderons, par le biais d'une question écrite, un état des lieux de cette pratique comme point de départ.

M. Couto : le groupe MCG n'est également pas d'accord avec le fait de généraliser le télétravail. C'est vrai qu'il peut être intéressant pour certains secteurs, mais pour d'autres secteurs d'activité de l'administration, il n'est pas tout à fait adapté. Je vois mal faire du social par télétravail par exemple.

En plus, en ce qui concerne la productivité, j'ai entendu à la SSR que des études ont été faites et concrètement au niveau manager la productivité est descendue de 50 ou 55%. Il faut déjà voir si au niveau de la productivité c'est vraiment efficace.

Une autre question concerne les études que j'ai lues sur la crise sanitaire que nous traversons, il me semble que les gens sont plus susceptibles d'être contaminés quand ils sont hors du travail que quand ils sont au travail, concrètement quand ils vont s'amuser au bistrot, mais tout le monde en a le droit bien sûr. Alors, je vois une chose : c'est vrai que c'est bien d'alléger les transports pour les employés mais ils risquent plus facilement de se contaminer en allant au bistrot avec d'autres gens.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Le groupe MCG est aussi d'accord d'envoyer cette motion à la Commission de l'administration pour bien étudier la chose et ne pas généraliser le télétravail n'importe comment.

M. Aeschbacher : le groupe PLR soutiendra le renvoi en commission. Je crois qu'il ne faut pas obligatoirement prendre cette motion comme étant liée uniquement à la problématique COVID. Je pense que c'est une parmi d'autres des nouvelles possibilités qu'on se doit en tant qu'administration moderne d'étudier pour pouvoir l'offrir à une partie de nos employés et c'est pour cela que, effectivement, avoir un état de situation et un état des lieux nous paraît important et le meilleur endroit pour le faire sera la Commission de l'administration. Donc nous soutiendrons ce renvoi en Commission de l'administration.

Mme Moyard : à la lecture de cette motion, le Conseil administratif a plusieurs éléments de remarque à ce stade. D'une part, il faut faire la différence entre la situation hors COVID et la situation en période de COVID. A lire cette motion, la Ville de Lancy ne connaît pas le télétravail hors période de COVID, je tiens à vous dire que c'est faux. Nous avons des personnes qui ont conclu une convention de télétravail puisqu'il y a un cadre qui est fixé avec des règles, avec des critères, il n'y a pas tous les employés de la Ville de Lancy qui peuvent faire du télétravail. Il s'agit d'organiser cela. Il faut par exemple travailler au moins à 50%, il faut que le télétravail ne dépasse pas non plus 50%. Et donc, on a aujourd'hui un cadre qui existe déjà et qui fonctionne relativement bien.

D'autre part, il y a effectivement la période actuelle que nous vivons et aujourd'hui, je peux vous indiquer qu'à la demande du Secrétaire général et du Conseil administratif nous avons augmenté le nombre de personnes partiellement en télétravail. J'ai oublié de dire qu'en temps normal, on est sur une base volontaire, c'est bien de le dire, parce que le télétravail n'est pas la panacée de toute administration et de tout employeur d'ailleurs. En période COVID que nous vivons aujourd'hui, nous avons accentué le télétravail, demander aux chefs de service d'organiser un tournus et de mettre dans toute la mesure du possible l'ensemble de leurs collaborateurs, par tournus, en télétravail - ce qui nécessite des plannings relativement compliqués - dans le but de diminuer la pression sur les locaux, sur les infrastructures, diminuer le nombre d'interactions potentiellement porteuses de propagation du virus.

Cela pose un certain nombre de questions et à lire cette motion, on a un peu l'impression que découvrir, redécouvrir ou élargir ou généraliser le télétravail, c'est le Nirvana, c'est la solution à tous les problèmes de tous les employeurs ; le télétravail n'est pas une problématique simple.

On se réjouit de faire un état des lieux avec vous en Commission de l'administration si vous le souhaitez, mais le Conseil administratif n'ira pas dans le sens de toutes les invites de cette motion. Cela pose des vraies questions, l'employeur doit fournir les outils de travail à ses employés, ce n'est pas tout simple de fournir tous les outils de travail dans la maison de chacun des employés, il n'y a pas de réelle égalité de traitement entre les employés, parce que quand vous êtes une secrétaire en télétravail dans un studio avec ses deux enfants et son mari, lui-même en télétravail, ce n'est pas exactement la même chose que quand vous êtes dans un grand appartement avec un bureau, deux imprimantes et un IPAD.

Donc, la situation est relativement complexe. Vous présenter ce qui est fait aujourd'hui, volontiers, entendre les propositions que vous avez si vous le souhaitez en commission, volontiers également, mais nous vous invitons à ne pas croire que le télétravail résoudra tous les problèmes de l'administration lancéenne et cette motion encore moins.

M. Dérobert : comme le renvoi en Commission de l'administration est soutenu par quatre groupes, je vous propose de voter cette proposition.

Le renvoi à la Commission de l'administration est accepté par 29 oui, 0 non, 6 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020**c) Résolution des groupes des Verts, PDC-VL, PLR et socialiste « Pour garantir une quantité et une qualité d'eau suffisante à l'Aire » (RO20-2020)**

=====

Vu le manque d'eau chronique de cette rivière due à une mauvaise gestion des eaux, à des pompages abusifs, à l'assèchement des sources, à l'étanchéisation des sols,

Vu les pollutions chroniques et accidentelles récurrentes depuis des décennies,

Vu la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991,

Vu les art. 16, 43 et 44 de la Loi sur les eaux (LEaux-GE) du 5 juillet 1961,

Vu la Stratégie Biodiversité Genève 2030, adoptée par le Conseil d'Etat le 21 février 2018,

Vu que l'Aire a reçu en 2016 le 1^{er} Prix du paysage du Conseil de l'Europe pour la Renaturation du cours d'eau de l'Aire,

Vu que l'Aire et son vallon, que partagent 9 communes genevoises, sont un réservoir de biodiversité ainsi qu'un poumon de verdure, de promenade et de fraîcheur apprécié de ses habitant.e.s,

Vu les résolutions adoptées par les Conseils municipaux de plusieurs communes bordant l'Aire.

Par ces motifs, le Conseil Municipal demande au Conseil d'Etat genevois :

- a. d'assurer une qualité d'eau qui permette une vie aquatique équilibrée ;*
- b. de garantir un débit minimum de 100 l/s en aval des pertes de Perly-Certoux ;*
- c. de développer un plan de gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin versant ;*
- d. d'établir un calendrier avec un échéancier à 2, 5 et 10 ans des actions à entreprendre ;*
- e. d'augmenter l'espace naturel dévolu à la rivière de ses sources à la ville, au-delà de l'espace de la renaturation prévu.*

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

En date du 28 mai 2020, l'Aire subissait une énième pollution accidentelle, tuant notamment des centaines de poissons et rendant l'eau insalubre. La cause en était la déficience de la station de pompage de Confignon des eaux usées du coteau de Confignon, Lully, Perly-Certoux et St-Julien.

En septembre 2012, l'Etat de Genève s'est doté d'une loi sur la biodiversité, puis d'une « Stratégie Biodiversité » comme bases d'un plan biodiversité 2020-2023 actuellement en discussion devant le Grand Conseil (RD 1351). Tant la stratégie que le plan d'action comportent des propositions en vue d'améliorer la situation déplorable de nos rivières.

L'analyse de la situation montre en effet de nombreux points à améliorer, malgré une législation exigeante et d'importants travaux de renaturation consacrés à cette rivière.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Qualité de l'eau

Le Service de l'Écologie de l'Eau (SECOE) analyse la qualité des eaux de l'Aire tous les six ans, une fois par mois sur dix mois (dix analyses approfondies de février à novembre). Dans le dernier rapport publié des mesures effectuées en 2016¹, on peut se rendre compte à quel point l'Aire est polluée, tant sur territoire français que sur territoire suisse.

Il ressort de cette étude que les concentrations en polluants dans plusieurs stations d'analyse, restent très élevées, pour ce qui concerne les résidus de médicaments et les produits phytosanitaires. Ces valeurs ne respectent pas les exigences de l'Ordonnance sur la protection des eaux.

A titre d'exemple, il convient de mentionner qu'à l'embouchure du Petit Voiret, un ruisseau affluent de l'Aire, les concentrations de paracétamol et d'un antidiabétique sont nettement plus élevées que celles dans d'autres stations de mesure en amont².

De même, en amont du Pont du Centenaire on trouve 1600 fois plus de methoxy-fénoside qu'à Lully. Cet insecticide utilisé en viticulture et en arboriculture est potentiellement mortel pour les colonies d'abeilles³.

L'OFEV (Office fédéral de l'environnement) définit une norme RQ (ratio quotient) à 1 qui ne devrait pas être dépassée pour cinq substances chimiques qui posent des problèmes écotoxicologiques. Cette valeur est à 1.9 pour le Maraichet, un ruisseau affluent arrivant de Bardonnex. Venant de France les Nants de la Folle et le Ternier, les deux principaux ruisseaux qui forment l'Aire à St-Julien, ont des meilleurs indices, respectivement de 0.49 et 0.15.

La STEP de St-Julien avait été raccordée à celle d'Aire à la fin des années 90. Maintenant ce sont les rejets de la STEP de Neydens qui sont problématiques.

Les conclusions du rapport sont tout à fait insuffisantes et conduisent droit à une mesure purement fataliste et qui signe l'échec des « efforts entrepris », comme l'interdiction de la pêche en 1982. Le répit suite au raccordement de la STEP de St-Julien à la STEP d'Aire dans les années 90 aura été de courte durée.

La Tribune de Genève a publié le 28 mai 2020 un article intitulé : « Pollution des cours d'eau – La baignade dans les rivières genevoises est déconseillée » On lit que : « si le responsable de l'Office Cantonal de l'Eau convient que la qualité de l'eau n'est pas satisfaisante dans plusieurs rivières genevoises, il fait néanmoins état d'une énorme amélioration ces dernières années. On revient de très loin. Jusqu'au début des années 2000, il était encore strictement interdit de se baigner dans l'Aire, par exemple. Depuis, la qualité s'est nettement améliorée. »

Cet optimisme officiel est inacceptable et est totalement démenti par les faits depuis des décennies. Les exigences légales sont bafouées et les riverain.e.s de la rivière se sentent méprisés.

¹ Cordonier A., *Etude de la qualité des rivières genevoises l'Aire et ses affluents. Etat 2016 et évolution depuis 1998*, Service de l'Ecologie de l'Eau, 2018. <https://www.ge.ch/document/12810/annexe/2>

² On y trouve par ailleurs un agent de contraste, l'iomeprol, qui ne devrait pas se retrouver dans les eaux usées et encore moins dans les eaux claires

³ Si le jour du prélèvement, on en a mesuré 1.6 µg/L, on ne connaît pas la concentration le jour d'avant. Une telle concentration dans la rivière laisse imaginer la quantité épandue dans l'environnement et fait des ravages au niveau des insectes aquatiques. A une question posée au SECOE sur ce point, ce dernier a répondu: « la période d'utilisation du methoxyfénoside coïncidait avec le prélèvement (mois de juillet). Le mois suivant, sa concentration était retombée à 13 ng/L »

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Quantité d'eau

Il faut fondamentalement revoir la stratégie de protection quantitative des eaux de l'Aire.

Il faut raccorder les localités françaises du bassin-versant au système d'approvisionnement en eau potable du canton et par conséquent se donner la possibilité d'arrêter les pompages dans les sources et affluents de l'Aire.

Au lieu de raccorder la STEP de Neydens à Aire et d'envoyer encore plus d'eaux sales directement dans le Rhône, il faut améliorer l'épuration sur le site. Si la STEP apporte de l'eau avec une qualité adaptée à la rivière, la rivière va améliorer naturellement la qualité de l'eau le long de son cours.

Pour tous les nouveaux projets urbanistiques il faut revoir complètement la stratégie d'utilisation de l'eau, comme par exemple séparer les eaux grises (douches, machines à laver) des toilettes et recycler cette eau grise pour les toilettes. Prévoir des zones de lagunages pour humidifier les sols et alimenter la nappe d'accompagnement de la rivière à partir des eaux ménagères.

Actions prioritaires pour avoir une rivière vivante:

- *Revoir tout le réseau de collecteurs d'eaux claires et ne plus avoir d'arrivée directe dans la rivière, mais dans un réservoir qui fait tampon, équipé de senseurs. Le but serait de pouvoir intervenir lors d'un déversement accidentel;*
- *Identifier les mauvais raccordements qui génèrent des déversements non souhaités d'eaux polluées dans les milieux naturels ;*
- *Motiver et/ou contraindre les utilisateurs de pesticides, insecticides, herbicides, et fongicides à y renoncer, et édicter des normes permettant d'assurer la non-nocivité pour le bassin versant ;*
- *Faire des analyses plus régulières de l'eau. Les progrès de la chimie analytique et des traitements des données automatiques permettraient de le faire sans devoir engager du personnel supplémentaire.*
- *Prendre contact avec les autorités des communes françaises, notamment par le biais de la Communauté de communes du Genevois pour que les pompages intensifs dans les sources soient arrêtés. Il s'agit des sources des Crêts, des Tattes, Moisin, Montrailoux, Pralet-Solitude, Sapin. Pour atténuer la charge polluante des rejets de la station d'épuration de Neydens.*
- *Pour les projets de nouveaux quartiers d'envergure proches de la rivière, comme celui de Cherpines, mettre en place un système de gestion des eaux qui garantit un débit d'étiage suffisant pour l'Aire.*

Mme Mühle : Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

La résolution "Pour garantir une quantité et une qualité d'eau suffisante à l'Aire" a pour objectif de mieux préserver une ressource naturelle dont nous avons la chance de bénéficier à Lancy.

En plus des services écosystémiques que cette rivière nous procure, l'Aire mérite d'être protégée pour sa valeur intrinsèque.

C'est pourquoi, la résolution discutée ici ce soir s'inscrit dans une démarche plus large, puisque plusieurs communes traversées par l'Aire ont déposé ou vont déposer dans les prochains jours la même résolution.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Notre objectif commun est d'obtenir du Conseil d'Etat des actions concrètes pour améliorer l'état de l'Aire; mettre fin aux pollutions et garantir une quantité d'eau suffisante pour que la vie puisse y prospérer.

Je vous remercie pour le très large soutien à ce projet du groupe des Verts. Ce soutien montre que Lancy accorde à l'Aire l'importance qui lui est due.

Je me réjouis qu'à l'avenir aussi, nous contribuions ensemble à préserver le patrimoine naturel de Lancy. Cela est aujourd'hui plus que jamais primordial.

Je vous remercie d'adopter cette résolution.

M. Dérobert : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de la résolution.

La résolution R020-2020 est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

8) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2020 – RAPPORTEUR : MME KRISTINE BEUN

a) Aménagement du parc Louis-Henri Maquelin/parc de la Chapelle (Fr. 503'000.--) (229-20.10)

Mme BEUN présente le sujet : depuis plusieurs années, un quartier s'est construit à la Chapelle, ainsi qu'une école. Le parc, d'une superficie de 6'400 m², est très peu aménagé et jouxte le CAD ainsi que la crèche Les Couleurs du Monde. Ce parc fait l'objet d'un droit de superficie.

Dans le cadre des démarches participatives, plusieurs ateliers et séances de concertations ont eu lieu auprès de la population.

Un verger est présent devant la crèche, et le parc est doté d'un espace ouvert avec quelques arbres isolés, ainsi qu'une rangée d'arbres, où se trouve le chemin du CEVA.

Le but de ce parc est de répondre aux attentes et besoins de ce nouveau quartier tout en maintenant les qualités naturelles et paysagères de ce site.

L'idée était de garder une image simple d'une utilisation plutôt libre, de maintenir les qualités du lieu en termes de biodiversité et de renforcer un entretien différencié déjà en place. Ainsi que d'y rajouter de l'ombre.

Il n'y aura ni pataugeoire, ni place de jeu dans ce projet, car existants déjà dans le quartier juste à côté.

Dans la partie nord, le verger existant sera conservé et des arbres y seront plantés en sus avec une petite promenade passant à travers le verger afin que les enfants et les usagers du CAD puissent en profiter.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Une zone de pique-nique est proposée à côté des potagers Bio'Stelle et des zones grillades. Des toiles d'ombrages sont également prévues. En outre, une fontaine à boire est également déjà présente dans le parc.

Dans la partie sud du parc, un espace de liberté pour chiens de 900m² sera créé avec une partie pour les grands chiens et une autre pour les petits chiens.

Au centre, des grands espaces ont été maintenus pour que diverses activités puissent avoir lieu, et le chemin du CEVA sera accompagné d'arbres pour y apporter de l'ombre, tout en laissant les zones ouvertes. Cet espace sera conservé pour en faire un milieu naturel avec des tables de pique-nique, des bancs et des points de grillades. Des brumisateurs seront insérés, ce qui permettra d'apporter de la fraîcheur.

Aucun arbre ne sera abattu mais une vingtaine d'arbres seront plantés. Une gouille sera insérée et ce parc deviendra une zone naturelle dite de biodiversité.

Une borne manifestation sera installée, afin d'amener l'électricité et l'eau pour les brumisateurs.

Le nom du parc reste à trouver.

A l'unanimité, les commissaires acceptent l'arrêté accordant un crédit d'investissement de Fr. 503'000.-- pour l'aménagement du parc Louis-Henri Maquelin/parc de la Chapelle.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'arrêté.

L'arrêté 229-20.10 est accepté par 32 oui, 0 non, 3 abstentions.

- 9) **COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2020 -
RAPPORTEUR : MME NANCY RUERAT
COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2020 -
RAPPORTEUR : MME CAROLINE MONOD**

- a) **Résolution « Pour la sécurisation de la mobilité douce sur deux zones piétonnes-pistes cyclables à la route de Chancy » (R013A-2020)**

Mme Ruerat présente le sujet : ce projet de résolution a été présenté au Conseil municipal le 24 septembre. Il concerne la route de Chancy, la place des Ormeaux et les Esserts, où la sécurité des piétons et des cyclistes n'est pas garantie.

Les commissaires ont échangé sur le principe d'une résolution, qui permet au Conseil municipal de manifester un avis sur un problème et de demander au Conseil administratif de relayer cet avis.

Un commissaire a évoqué la possibilité de transformer cette résolution en motion et de retravailler le texte pour aboutir à des solutions concrètes. L'idée est de solliciter le Conseil administratif afin qu'il étudie les axes routiers à améliorer et de revenir avec une proposition dans les six mois.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Un autre commissaire a mentionné que le Conseil municipal doit préciser ses attentes à travers cette interpellation, qu'elle soit une motion ou une résolution, avec comme objectifs de modérer le trafic et de déterminer qui est compétent pour agir sur les zones en question.

En effet, les routes cantonales sont de la compétence du Canton. En revanche, la Commune ne peut faire des aménagements que sur les routes communales.

Les commissaires ont souligné que cette résolution concerne surtout une route principale qui est du ressort du Canton, mais la place des Ormeaux est du ressort de la Commune.

Afin de clarifier le texte, la suppression de la 2ème invite a été acceptée par 10 voix pour et 1 abstention.

Concernant, la 1ère et la 3ème invite, elles ont été remplacées par l'invite suivante : « interpellier les services cantonaux concernés pour demander en urgence des mesures d'aménagement adéquates afin de sécuriser et modérer les flux dans ces secteurs. »

Un autre amendement a été proposé pour modifier le titre de la façon suivante : « Pour la sécurisation de la mobilité douce sur deux zones piétonnes et pistes cyclables à la route de Chancy ». Cet amendement a été accepté par 6 voix pour et 5 abstentions.

La résolution ainsi amendée a été acceptée par 6 voix pour et 5 abstentions.

Mme Monod présente le sujet : cette résolution ayant été traitée la veille à la Commission de la sécurité, la commission débute ses travaux en s'interrogeant sur sa marge de manœuvre. Les modifications apportées par la Commission de la sécurité portant sur le titre et les invites ont été exposées.

Bien que cette résolution se doive d'être traitée en Commission de l'aménagement du territoire, compte tenu de ses impacts sur la mobilité, il n'a pas paru opportun aux commissaires de l'aménagement du territoire de remettre en question le travail de leurs collègues, ceux-ci estimant avoir terminé la discussion sur cet objet.

Par mesure de simplification des débats, les commissaires de l'aménagement n'ont pas prolongé les discussions sur le fond et ont décidé à l'unanimité de s'en remettre à l'avis de la Commission de la sécurité.

M. Clémence : le rapport de Mme Monod est éloquent sur la problématique que nous avons eue à traiter ce sujet dans deux commissions successives, avec la problématique d'avoir les commissions qui étaient proches, avec la difficulté de reprendre le débat et de savoir ce qui avait vraiment été fait, puisque du coup une synthèse orale du contenu des amendements nous a été faite, mais on n'a pas reçu les éléments écrits.

Cela me questionne un peu sur la manière de procéder à l'avenir, si on peut refaire certaines commissions conjointes qui éviterait ce genre de problèmes de procédure.

Comme on n'a pas pu, à l'aménagement, avoir le texte sous les yeux, j'ai une proposition d'amendement à vous soumettre. La première, c'est que les deux invites qui ont été supprimées sont simplement barrées dans le texte que vous avez reçu avec l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, donc ce serait simplement de les supprimer complètement et pas de les laisser barrées.

La deuxième, c'est qu'un texte a été rajouté tout à la fin qui fait un certain nombre de constats, a posteriori des invites qui mentionnent une motion que le Conseil municipal avait adoptée en

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

juin 2019 concernant la place du 1^{er}-Août mais que le groupe socialiste n'avait pas soutenue. Or, cela nous dérange profondément d'avoir un texte actuellement qui rappelle une motion que nous n'avions pas soutenue à l'époque.

Je n'ai pas très bien compris à l'écoute du rapport de Mme Ruerat si cet ajout avait été formellement voté par la Commission de la sécurité. Donc, je vous proposerai simplement de supprimer le texte qui a été ajouté je ne sais pas très bien comment, pour revenir au texte original, à l'exception de l'amendement qui a été voté à la Commission de la sécurité qui consiste à transformer les trois invites en une seule.

M. Haas : j'avais déjà entendu au sujet de cette résolution qu'il y avait une volonté de la pacifier, je reprends les termes du procès-verbal qui le disait. Je n'ai aucun souci avec cela, j'ai finalement un cas de conscience : il y a des endroits qu'on identifie qui sont dangereux, on demande d'y apporter des mesures, qu'elles soient de la compétence cantonale, municipale, quelque part je m'en fiche pourvu qu'il n'y ait pas de pépins majeurs.

Je rappelle que quand j'ai présenté cette résolution, il y avait une idée de dire que ce n'était pas exhaustif. Il y a ces deux endroits qui sont criants parce que j'ai vu quasiment des accidents devant moi, j'ai été malheureusement un témoin privilégié. L'idée – et je suis aussi un cycliste invétéré – mais à un moment donné quand il y a des endroits où la cohabitation entre les piétons et cyclistes pose des problèmes de danger, il y a des règles de la circulation routière, il y a des règles pour les piétons, il y a des feux, il y a de la signalisation.

Pacifier c'est bien, mais à un moment donné rappeler aux gens qui ne respectent pas les lois que si elles sont là c'est justement pour éviter des accidents. Moi, la forme que vous voulez y donner ou le traitement que vous voulez en faire, cela m'est égal, ce que je veux c'est qu'on ne reste pas indifférent à ces endroits qui sont sur notre commune et qui sont dangereux, parce que le jour où il y a un pépin à cet endroit et que je me dis que je n'ai rien fait, là je serai très mal.

M. Vergain : pour rebondir sur ce que M. Haas a dit, c'est vrai qu'il faudrait bien recadrer ce qu'on avait pensé au début pour cette résolution ; il s'agit de l'axe de la route de Chancy, on ne parle pas de tout ce qui est sur la place des Ormeaux, à gauche, à droite. On nous a clairement expliqué en commission que tout ce qui était possible de faire au niveau cantonal avait été fait, et que nous ne pouvions rien faire de mieux que ce qui était.

C'est sûr que nous, le groupe PDC-VL, nous allons voter oui à cette résolution, mais je vous rends attentifs au fait que la prévention a été faite, et il faudra garder une possibilité de verbaliser et de contrôler ces axes. Malheureusement, c'est le seul moyen qu'on peut avoir pour pouvoir calmer un peu – comme M. Haas le disait – tous ces va-et-vient qui sont un peu scabreux entre piétons et cyclistes.

M. Bonfanti : une petite précision, il est vrai que sur le réseau cantonal c'est le Canton qui a le lead, mais sur le réseau communal aussi. Toute demande d'aménagement ou de modification de tracé sur le réseau communal demande l'aval de l'Office cantonal des transports (OCT). C'est vrai qu'au 1^{er} janvier, nous aurons un peu plus les coudées franches parce que nous aurons ce qu'on appelle un préavis liant, ce qui nous permettra d'avoir plus de liberté, mais nous devons de toute façon passer au travers du préavis technique de l'OCT.

M. Fischer : peut-être deux rectifications, l'axe de la route de Chancy, où le tram passe aujourd'hui, fait partie d'une autorisation fédérale, un dossier PAP, et toute modification doit passer automatiquement non seulement à l'OCP, mais en plus par Berne selon les types de modification.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Contrairement à ce que vous avez dit, M. Bonfanti, la passation de pouvoir entre le Canton et les communes, c'est ce qu'on appelle le réseau non-structurant. Je rappelle juste que le réseau non-structurant est un réseau où il n'y a pas de voies de bus, ce ne sont pas des axes primaires, donc on ne parle pas d'axe. Je ne sais pas comment vous les avez nommées, mais quand on parle de choses, appelons-les par leur nom.

Mme Gachet : sachez qu'en tout cas en ayant assisté à la Commission de la sécurité et en ayant bien lu le rapport de la Commission de l'aménagement, j'ai pris lecture du souhait et du besoin des uns et des autres d'apporter des solutions aussi en termes de sécurité. Donc, ce point-là je l'ai compris et je vais regarder avec le service de la police municipale ce que l'on peut mettre en place pour garantir la sécurité des utilisateurs de l'ensemble du réseau routier dans la zone de la route de Chancy/place des Ormeaux en priorité puisque c'est en lien avec cette résolution. Mais sachez que cela fait partie d'une volonté que j'ai d'apporter la sécurité par les moyens que l'on a à disposition pour encourager et pour informer l'ensemble des utilisateurs.

M. Dérobert : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter les amendements proposés par M. Clémence, à savoir, ce qui paraissait assez normal, les deux invites barrées seront supprimées du texte, et de supprimer les deux derniers paragraphes qui commencent respectivement par « Nous rappelons ici qu'avec l'augmentation (...) » et « A titre d'exemple, rappelons également (...) ».

Les amendements proposés par M. Clémence sont acceptés par 19 oui, 5 non, 11 abstentions.

M. Dérobert : nous passons maintenant au vote de la résolution amendée.

(...) En conséquence, le conseil municipal de la Ville de Lancy invite le conseil administratif à :

- *interpeller les services cantonaux concernés pour demander en urgence des mesures d'aménagement adéquates afin de sécuriser et modérer les flux dans ces secteurs (cf le manuel et les dispositions de l'OFROU sur la mobilité piétonne Suisse),*

Les groupes Socialistes, Verts, MCG, PLR et PDC Vert'libéraux

La résolution R013A-2020 est acceptée par 25 oui, 0 non, 10 abstentions.

10) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2020 – RAPPORTEUR : MME CAROLINE MONOD

a) **Projet de modification des limites de zones no 30200-543 – route du Grand-Lancy/ avenue Eugène-Lance/avenue des Communes-Réunies (232-20.10)**

Mme Monod présente le sujet : aujourd'hui, seule une partie du patrimoine bâti, représentant le centre villageois historique du Grand-Lancy, est protégée, soit en zone 4B protégée. Le projet de loi cantonal prévoit d'étendre cette zone de protection sur la partie du village qui se trouve à l'angle de l'avenue Eugène-Lance et de la route du Grand-Lancy, englobant également les voiries jusqu'à la limite de la zone de verdure en marge du parc de la Mairie. Cet outil de protection permet au périmètre de continuer à évoluer selon certains critères contrairement à la mesure de « Plan de Site » qui fige la situation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Le Conseil administratif de la Ville de Lancy s'est positionné favorablement, sous réserve que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) ne s'oppose pas au projet de requalification complète de l'avenue Eugène-Lance. On nous informe que ceci ne peut malheureusement être garanti par l'Office du Patrimoine et des sites, car la CMNS est un organe externe au département.

Les commissaires se sont longuement interrogés sur la pertinence des nouvelles limites de la zone proposée, tant sur l'englobement des voiries, que sur le fait de ne pas inclure la zone de verdure ou la salle communale. Ils ont également émis des doutes sur la possibilité de mener à bien cette modification de zone dans les temps impartis pour empêcher la démolition d'un bâtiment, à l'origine de ce projet.

Une commissaire propose d'assortir le préavis du Conseil municipal de la même réserve que celle du Conseil administratif. Cette proposition est acceptée par 7 voix pour et 4 abstentions.

Considérant qu'il est usuel que les voiries soient incluses dans les périmètres protégés, que l'urgence pour rester dans les délais nécessite d'aller de l'avant sans remise en cause de la zone définie, que l'importance de conserver autant que possible ce patrimoine historique est prépondérante et que l'inquiétude des commissaires sur les difficultés du futur projet de l'avenue Eugène-Lance sont exprimées dans la réserve, la commission décide à l'unanimité de préavis favorablement ce projet de modification des limites de zones, avec la même réserve que le Conseil administratif.

M. Clémence : je m'excuse d'avoir autant d'amendements à proposer, mais vous remarquerez que c'est spécifiquement pour faire des corrections de forme. Celui-ci n'échappe pas à la règle puisque, cela vient de vous être dit, la commission a émis une réserve concernant l'avenue Eugène-Lance pour le périmètre de cette zone protégée et fait sien le préavis du Conseil administratif sur ce sujet avec l'inquiétude concernant le futur réaménagement de cet axe.

L'idée serait que l'invite unique de la délibération qui figure à notre ordre du jour soit modifiée en mettant cette disposition et cette réserve concernant l'avenue Eugène-Lance.

Donc je vous propose l'amendement suivant :

« (...), sous réserve que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) ne s'oppose pas au projet de requalification complète de l'avenue Eugène-Lance dont des parcelles du dp communal concernées sont intégrées dans ce projet de modification de zones ».

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'amendement proposé par M. Clémence.

La proposition d'amendement de M. Clémence est acceptée par 23 oui, 0 non, 12 abstentions.

M. Dérobert : nous passons au vote de l'arrêté amendé.

Vu le projet de modification des limites de zones, situé entre la route du Grand-Lancy, l'avenue Eugène-Lance et l'avenue des Communes-Réunies ;

Vu le plan no 30200-543 établi par le Département du territoire ;

Vu que le projet vise la création d'une zone 4B protégée, située au sud de la route du Grand-Lancy, au lieu-dit « village du Grand-Lancy » ;

Vu que l'enquête publique no 1978 s'est terminée le 17 septembre 2020 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre q, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 5 novembre 2020 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

d'émettre un préavis ~~défavorable~~ **favorable** au projet de loi modifiant les limites de zones no 30200-543, situées entre la route du Grand-Lancy, l'avenue Eugène-Lance et l'avenue des Communes-Réunies, sous réserve que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) ne s'oppose pas au projet de requalification complète de l'avenue Eugène-Lance dont des parcelles du dp communal concernées sont intégrées dans ce projet de modification de zones.

L'arrêté 232-20.10 est accepté par 34 oui, 0 non, 1 abstention.

11) COMMISSION DES TRAVAUX - SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2020 – RAPPORTEUR : MME MONICA DE VECCHI

a) Salle communale du Petit-Lancy – Agrandissement de la cuisine et création d'une porte-fenêtre – Crédit de construction (Fr. 215'000.--) (223-20.09)

=====
Mme De Vecchi présente le sujet : le crédit d'investissement concerne deux améliorations de fonctionnalité de la salle communale du Petit-Lancy.

Le premier élément concerne l'agrandissement de la cuisine ; en effet, il est constaté que celle-ci est trop petite et ne répond pas aux besoins de la salle communale, qui peut accueillir jusqu'à 450 couverts. L'objectif de ces travaux d'amélioration serait d'agrandir la cuisine dont la surface passerait de 30 à 45 mètres carrés, en créant un espace supplémentaire sous le couvert existant. Cet agrandissement, combiné à un aménagement adéquat, permettrait de la rendre plus fonctionnelle. Il est également question de mettre en place un passe-plat afin d'éviter des allers-retours entre la cuisine et la salle communale.

Le deuxième élément concerne le local attenant à la salle communale, actuellement utilisé par l'association VIVA. Actuellement, ce local est entouré de tôle perforée jaune ; or, à l'usage, il s'est avéré que cette tôle ne laisse pas passer suffisamment de lumière. L'idée est donc de construire une porte-fenêtre, munie d'un garde-corps afin d'avoir une ouverture lumineuse dans cette salle.

L'ensemble des deux améliorations est chiffré à Fr. 215'000.--. L'ouverture du chantier est prévue le 15 juin 2021 et devrait être d'une durée de trois mois.

La commission est consciente de la nécessité d'effectuer ces travaux, qui améliorera grandement l'utilisation de la salle, notamment lors de manifestations importantes comme le Noël des Aînés ou d'autres grands rassemblements. Il en est de même pour le local de VIVA : ces travaux amélioreront les conditions de travail de l'association et la qualité d'accueil des personnes accueillies.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

L'arrêté est accepté par 8 voix pour, 1 voix contre.

M. Brunier : je n'ai pas bien compris ce que fait cette association dans la salle communale. Ce n'est pas que je n'aime pas cette association, mais elle est hébergée dans la salle communale, dans le fondamental, est-il bien judicieux ? Est-ce qu'on va faire des travaux pour cette association ? Comme je le disais, je n'ai rien contre cette association, mais dans le fondamental cela me gêne franchement.

M. Fischer : le groupe PLR, comme dans les débats en commission, avait proposé que le local, quel que soit le locataire, effectivement nous trouvons déplorable que l'ancienne Commission des travaux, où M. Bonfanti siégeait en 2014, ait accepté une telle hérésie.

Deuxièmement, la cuisine, certes, a été mal dimensionnée. Aujourd'hui, le groupe PLR va s'abstenir sur ce dossier, non pas simplement parce qu'on refuse la dimension de la nouvelle cuisine, mais pour montrer un peu que ce dossier a été à l'époque mal fagoté une fois de plus et que, aujourd'hui, on doit repayer un montant de plus de Fr. 200'000.— pour rectifier des erreurs du passé. Donc, si le dossier a été mal fait, aujourd'hui on doit repayer cette somme-là et le groupe PLR va s'abstenir.

M. Dérobert : merci M. Fischer. A l'époque, M. le Maire n'était que conseiller municipal et pas forcément responsable de tout le dossier.

Mme Moyard : peut-être que M. Fischer m'écouterait parce que je n'étais pas en charge des travaux ni au Conseil administratif quand il y a eu la construction de la salle.

Pour répondre à M. Brunier, l'association VIVA ne squatte pas la salle communale, elle y bénéficie, comme toute une série d'associations, d'un local attenant, donc son local n'est pas celui-ci mais il est là derrière. Dans ce local, il y a une double fonction : d'une part une fonction de bureau pour les personnes qui travaillent pour cette association, et d'autre part il y a une fonction – et c'est même la fonction principale – de lieu d'activités de VIVA ; ce sont des activités pour nos seniors qui sont intéressantes, reconnues, nous avons récemment fêté les 10 ans de cette association, donc je vous invite à vous renseigner davantage sur tout le travail magnifique qui est effectué.

Aujourd'hui, je ne peux que partager une partie de l'agacement de M. Fischer : on a un local qui effectivement pose des difficultés à ses utilisateurs. Ce n'est pas parce qu'on a des utilisateurs grincheux, mais parce qu'on a un concept architectural qui était certainement très beau, comme souvent les concepts architecturaux, mais qui parfois se heurtent un tout petit peu à l'utilisation par les utilisateurs, parce que c'est sympa d'être derrière un moucharabieh en tôle jaune, mais objectivement pour la lumière c'est moins bien. Alors quand vous êtes dans un local où vous avez des personnes qui voient un peu moins bien, que vous devez aussi travailler dans ce local et que la luminosité n'est pas bonne, c'est un problème.

Effectivement, je suis d'accord avec vous M. Fischer, les architectes auraient pu s'en rendre compte avant. Maintenant il y a deux possibilités : ou on part bouder et on se dit qu'on va laisser cela tel quel, ou on fait les modifications nécessaires pour que les locaux puissent être utilisés conformément à leur objectif. C'est la deuxième solution qu'a choisi le Conseil administratif et je vous encourage à faire de même.

M. Fischer : si je reviens à la séance ordinaire du 19 juin 2014, il est quand même précisé qu'une *cuisine de production et/ou de réchauffage (...)*. Or, lors de la présentation du projet, il a été dit que cette cuisine n'était construite que pour réchauffer et présenter des aliments et qu'il y

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

avait 90% de chance que quand il y aurait des repas à 400 personnes, ce seraient des traiteurs qui viendraient.

Ce qui a été dit en juin 2014 ne corrobore pas tout à fait ce qui a été dit lors de la dernière Commission des travaux.

M. Brunier : pour répondre à Mme Moyard, je n'ai rien du tout contre cette association dont vous avez fait l'éloge...

Suite à une coupure de micro, la fin de l'intervention de M. Brunier est inaudible.

Mme Moyard : M. Brunier, reprenez le plan que vous avez dans l'exposé des motifs et vous verrez que dans cette salle communale, tout comme dans celle du Grand-Lancy, il y a des locaux attenants. Là, nous sommes dans la salle principale, en-dessous il y a une autre salle et il y a des salles qui sont derrière les murs à cet étage et plus loin vous avez la cuisine. Oui, il y a des locaux qui sont plus petits, qui ne sont évidemment pas de cette taille-là, mais qui sont des locaux attenants et qui sont utilisés par différentes entités. C'est pareil dans la salle communale du Grand-Lancy, par exemple le groupe PDC connaît bien la salle qui est au-dessus puisqu'il y tient ses caucus. Donc, nous utilisons au maximum les différents espaces.

M. Fischer, le problème de cette cuisine aujourd'hui n'est pas de savoir si elle fait de la production ou de la régénération, mais que, aujourd'hui, elle est effectivement trop petite, c'est une question d'être capable de servir 450 couverts. Ici, on peut mettre 450 personnes assises, la cuisine, régénération ou pas, ne permet pas cela. Quand bien même vous prenez des traiteurs, les traiteurs arrivent avec des cageots et des chariots entiers, ils ont également besoin de places de production, de préparation et de conditionnement pour ensuite sortir toutes les séries d'assiettes.

Je vous rejoins sur le fond, c'est-à-dire que si on a une salle communale pour 450 couverts, on doit avoir une cuisine pour 450 couverts aussi. C'est d'autant plus facile pour moi de dire cela que je n'étais pas aux travaux en 2014, mais encore une fois où on essaye de faire en sorte que la salle communale puisse fournir les prestations que l'on attendait, ou on ne fait rien et on ne la loue plus pour 450 personnes et on dira au Noël des aînés par exemple de refuser la moitié du monde.

M. Bonfanti : pour répondre à M. Fischer et pour des questions de transparence par rapport au vote du 19 juin 2014, de rappeler qu'effectivement cet arrêté a été voté à l'unanimité du Conseil municipal et donc l'ensemble du groupe PLR avait accepté cet arrêté. Je vous remercie M. Fischer.

M. Dérobert : nous allons arrêter de débattre sur le passé et voir le futur, je vous remercie.

Si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons passer au vote de cet arrêté.

Vu la nécessité d'agrandir la cuisine de la salle communale du Petit-Lancy, sise avenue Louis-Bertrand 7-9, ainsi que de créer une porte-fenêtre pour le local dédié à l'association VIVA ;

Vu le succès en hausse des locations de la salle communale du Petit-Lancy ;

Vu le constat que pour une utilisation intensive de la cuisine, celle-ci est trop exigüe et mal agencée pour la préparation de 450 couverts (capacité maximale de places assises) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Conformément à l'article 30, al.1, let. e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 9 novembre 2020 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 215'000.-- destiné à l'agrandissement de la cuisine de la salle communale du Petit-Lancy, ainsi qu'à la création d'une porte-fenêtre ;
2. de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, sous la rubrique 0290.50400, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 0290.14040 ;
3. d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2021, sous la rubrique 0290.33004.

L'arrêté 223-20.09 est accepté par 25 oui, 6 non, 4 abstentions.

12) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION – SEANCES DES 8 ET 15 OCTOBRE, ET 16 NOVEMBRE 2020 – RAPPORTEURS : M. CHRISTIAN HAAS ET MME MONICA DE VECCHI

a) Règlement déterminant des prestations de retraite aux conseillers administratifs (203-20.09)

=====

M. Haas : un tout petit préambule, vu que les travaux se sont étendus sur trois commissions, on a fait un travail à quatre mains avec Mme De Vecchi ; donc je vais rappeler le contexte des travaux des deux premières séances, Mme De Vecchi fournira les décisions prises à la troisième.

M. Haas présente le sujet : Mme De Garrini et M. Grosclaude assistent à cette commission ainsi que Mme Mottu Stella, actuaire de la société Prevanto.

S'agissant d'objets qui touchent les magistrats, le Président fait d'emblée une proposition de deux modalités pour les deux séances : il demandera à la magistrate de quitter la salle pour la partie discussion et, d'autre part, le procès-verbal sera anonyme, ceci afin que les commissaires puissent s'exprimer librement, ce qui est accepté.

En préambule, Mme Moyard présente donc Mme Michèle Mottu Stella, experte en prévoyance, qui a été mandatée par la Ville de Lancy pour l'accompagner dans ses travaux durant l'été.

Il est précisé que ce dossier a été travaillé de manière aussi transparente et complète que possible : de nombreux documents sont mis à disposition des commissaires, tant des travaux initiés lors de la précédente législature qu'un avis de droit et des tableaux comparatifs.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Durant la première commission, Mme Moyard fait un tour d'horizon complet des enjeux de ce dossier.

Le règlement de prévoyance actuel est en vigueur depuis 1990, la prévoyance n'est pas versée par une caisse de pension mais par la Ville de Lancy elle-même.

Le coût des rentes actuelles et un rachat par une future caisse de pension sont ensuite évoqués, avec une précision : les rentes existantes continueront d'être versées aux anciens magistrats.

Une comparaison des coûts des différents systèmes est aussi commentée.

La magistrate présente ensuite la problématique qui doit conduire à changer de système, puisqu'un avis de droit dit clairement que le système actuel n'est plus conforme. Les dispositions en vigueur pour la LPP ont changé. Par ailleurs, le profil des conseillers administratifs a changé en 30 ans !

C'est donc une proposition d'un nouveau système moderne, cohérent et transparent qui est faite au Conseil municipal, avec une nouvelle caisse de pension, une proposition de revalorisation salariale et la mise en place d'une indemnité de fin de mandat.

Mme Moyard rappelle ensuite qu'elle a complété le travail qui avait été entamé par M. Lorenzini, et que des comparaisons entre plusieurs caisses et des comparatifs avec d'autres communes sont transmis aux commissaires.

La magistrate répond ensuite à diverses questions concernant le taux d'activité, les impacts du nombre de mandats, l'articulation avec l'assurance-chômage, la comparaison avec la grille salariale de la Ville de Lancy, la situation des magistrats en fonction des choix opérés, et enfin le calcul des prestations de libre-passage.

Enfin, deux remarques du secrétariat général, chaque conseiller administratif consacre à son mandat un taux d'activité qu'il considère comme adéquat. Et deuxième précision, un magistrat ne peut pas être considéré comme un employé qui pointe.

Lors de la deuxième séance, uniquement en présence de Mme Mottu Stella, une discussion, sur demande du président, très technique s'engage avec des questions liées au taux d'activité, aux incidences des différents montants des indemnités, à l'articulation avec les questions d'assurance-chômage, avec la nécessité de compenser la perte de prestations suivant les choix opérés, la référence à des changements de système en Ville de Genève et de Lausanne est également explicitée.

Le Président relève à ce stade la pertinence de faire deux règlements, ce qui répondrait à une injonction de l'avis de droit qui stipule qu'il faut distinguer les prestations qui relèvent de la prévoyance professionnelle de celles qui relèvent de l'indemnisation.

Durant la discussion, les échanges d'arguments entre tenants d'une diminution de certaines prestations et ceux qui rappellent le statut et les contraintes d'une fonction politique sont denses.

A ce stade, Mme Mottu Stella répond, sur question d'un commissaire, que son mandat était bien de proposer un choix permettant de garder un certain équilibre entre les revenus globaux qui étaient prévus auparavant et avec les conditions du nouveau statut, tout en essayant d'avoir une économie pour la Ville de Lancy.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Le Président met ensuite au vote la proposition de maintenir une prestation de fin de fonction, dont les modalités seront traitées, en cas de vote positif, lors de la prochaine commission.

La proposition de maintenir une prestation de fin de fonction est acceptée par 8 oui, 1 non et 1 abstention.

Mme De Vecchi présente le sujet : lors de la séance du 15 octobre, la Commission a validé le règlement lié aux retraites, avec une proposition d'affiliation des conseillers administratifs à la CAP, soit la même caisse de pension que les employés de la Ville de Lancy. Etant donné que la question des indemnités de fin de fonction et du traitement des conseillers administratifs, étaient encore en suspens, le présent règlement ne pourra entrer en vigueur qu'au 1er janvier 2021, le délai pour un calcul rétroactif étant dépassé. Des dispositions transitoires pour les magistrats en place sont dès lors intégrées au règlement. Le présent règlement est ainsi accepté.

Mme Fernandez : au nom du groupe des Vertes et Verts, je souhaite saluer le travail effectué en commission et les débats animés et constructifs qui ont mené aux propositions présentées aujourd'hui. Même si les avis divergent sur les formats et les montants des indemnités, nous sommes toutes et tous d'accord qu'il était essentiel pour Lancy de se doter d'un règlement déterminant les retraites des Conseillers administratifs conforme à la législation. Nous nous réjouissons donc d'être parvenus à une telle solution.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons voter l'arrêté.

Vu que le règlement actuel déterminant des pensions de retraite et/ou d'invalidité aux Conseillers administratifs ainsi que des pensions à leurs survivants doit être adapté, notamment en raison de la modification de la durée de la législature communale ;

Vu le projet de nouveau règlement ;

Vu le rapport de la Commission de l'administration, séances des 8 et 15 octobre 2020 et du 16 novembre 2020 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'adopter le règlement concernant la retraite des membres du Conseil administratif.*

L'arrêté 203-20.09 est accepté par 34 oui, 0 non, 1 abstention.

b) Règlement déterminant les indemnités de fin de fonction du Conseil administratif (239-20.11)

=====

Mme De Vecchi présente le sujet : plusieurs propositions sont avancées concernant le type d'indemnité (fixe ou variable en fonction des mandats), les montants des indemnités et différents éléments complémentaires.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

La proposition du groupe socialiste est retenue : versement d'une indemnité progressive, entre Fr. 30'000.-- pour un mandat et Fr. 75'000.-- pour trois mandats. L'indemnité sera versée le mois précédent la fin de l'exercice de la fonction, elle fait partie de la succession en cas de décès du magistrat. Cela représente des sommes inférieures aux montants qui ont été perçus jusqu'à présent.

M. Dérobert : ce point n'étant jamais passé devant nous, nous allons voter l'entrée en matière. Je pense que cela va aller assez vite puisqu'il a déjà passé en commission. Pour la forme, nous allons quand même voter une entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 34 oui, 0 non, 1 abstention.

M. Dérobert : j'imagine qu'un renvoi en commission ne va pas être à l'ordre du jour, mais je vais quand même vous le demander sur la discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est acceptée par 34 oui, 0 non, 1 abstention.

M. Dérobert : nous passons au vote de l'arrêté.

Vu que le règlement actuel déterminant des pensions de retraite et/ou d'invalidité aux Conseillers administratifs ainsi que des pensions à leurs survivants doit être mis en conformité ;

Vu l'avis de droit sur la légalité du règlement accordant des pensions de retraite et d'invalidité aux Conseillers administratifs, ainsi que des pensions à leurs conjoints survivants et à leurs orphelins ;

Vu la situation comparative prévalant dans les communes genevoises et considérant la situation qui prévalait jusqu'à présent en Ville de Lancy ;

Vu le projet de nouveau règlement ;

Vu le rapport de la Commission de l'administration, séances des 8 et 15 octobre et 16 novembre 2020 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'adopter le règlement concernant les indemnités de fin de fonction aux conseillers administratifs.*

L'arrêté 239-20.11 est accepté par 29 oui, 0 non, 6 abstentions.

c) Ajustement des indemnités du Conseil administratif (227A-20.11)

Mme De Vecchi présente le sujet : la question suscite un vif débat, pas tant sur le montant, mais sur la fonction de conseiller administratif, impliquant un engagement particulier. Ainsi, il est discuté des frais de représentation, fixés en pourcentage de la rémunération, ainsi que d'un taux d'activité indicatif. La proposition de fixer les indemnités à Fr. 115'000.-- par année est acceptée, sans effet rétroactif étant donné que le nouveau plan de prévoyance entrera en vigueur au 1er janvier 2021. La proposition d'intégrer un taux d'activité indicatif de 50% est acceptée, néanmoins il s'agit de prendre des renseignements pour s'assurer que cette

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

disposition soit compatible avec la procédure d'annonce du taux d'activité, qui correspond à un 70%. Il s'agira alors, si besoin, d'amender ce point.

M. Couto : le groupe MCG va aussi voter ce point, mais il y a une chose qui m'embête un peu et qui a aussi été embêtant en commission, c'est la question d'une limite à 50% que quelqu'un a proposé en amendement. Si je me souviens bien, c'est moi qui ai soulevé la polémique en indiquant qu'il faudrait peut-être mentionner les 70% qui étaient au départ indiqués par l'administration. Ensuite, quelqu'un est venu avec les 50% et la personne qui représentait la CAP a soulevé le problème en disant qu'il pourrait y avoir un problème dû au fait de mentionner ces 50%. Si je me souviens bien, j'ai dernièrement reçu un e-mail qui disait que les 50% n'entrerait pas en ligne de compte, donc ce serait toujours les 70%. Mais pour la forme, je proposerai de changer cette limite de 50% et de mettre à 70% comme l'administration l'avait indiqué pour éviter des éventuels conflits.

Je propose donc un amendement pour repasser cette limite à 70% au lieu de 50%.

Mme De Vecchi : comme je l'ai déjà exprimé en commission, le fait d'indiquer un taux, pour moi, n'a pas de sens dans le cadre d'une fonction de conseiller administratif. C'est une fonction qui n'a rien à voir avec un employé qui aurait un taux fixe avec un nombre d'heures. Un collègue en commission a aussi dit sur quoi on se base, 50% est-ce que c'est 20 heures, 25 heures ? Pour moi, cela n'a pas du tout de sens dans ce contexte, même si ce n'est qu'indicatif, je pense qu'on peut facilement l'enlever. Et effectivement, les informations qu'on a eues de la part de Mme Moyard confirment que cela poserait problème par rapport à ce qu'on déclare à la caisse de retraite.

Je propose de supprimer le taux indicatif de 50%.

Mme Moyard : a priori, le Conseil administratif avait prévu de ne pas prendre la parole sur ce sujet ou éventuellement tout en fin pour vous remercier pour l'ensemble des travaux sur ce sujet complexe et je m'apprêtais à vous dire que je me réjouissais qu'une solution consensuelle soit trouvée et que les débats nourris aient eu lieu en commission.

Je le dis, mais j'ajoute que Mme De Vecchi a dû oublier une négation en lisant mon e-mail, parce que j'ai justement dit, non pas que cela posait un problème à la CAP, mais que cela n'en posait pas.

C'est-à-dire que, renseignements pris, la CAP a confirmé ce que j'avais dit en dernière séance, à savoir que la CAP inscrirait comme taux d'activité le taux qu'on lui dira au moment de l'affiliation et donc que si on lui indique 70%, elle calculera 70% indépendamment de ce qu'on aura mis dans le règlement, étant donné que la formulation que vous aviez prise en commission était, pour rappel, - parce que là j'entends deux amendements et je ne suis pas sûre d'avoir bien saisi celui de M. Couto - ce qui sortait de commission, un taux d'activité indicatif minimal de 50%. Comme il est minimal, c'est un plancher et c'est pour cela que la CAP prend note qu'il y a un plancher mais cela l'intéresse surtout qu'on lui dise le taux qu'elle, elle doit prendre en compte. Donc, du côté de la CAP il n'y a pas de problème.

Vous êtes bien entendu libres de faire ce que vous souhaitez et de revenir sur les choix qui ont été faits en commission. Je me souviens que cet élément a été débattu, le Conseil administratif vous avait donné sa position mais il peut vivre avec ce qui était sorti de commission et pouvait d'autant mieux vivre avec la formulation qui était sortie et qui, je crois, n'est pas celle de M. Couto, c'est-à-dire avec l'aspect minimal. Parce qu'avec l'aspect minimal, pour un taux d'activité minimal indicatif on est dans un plancher qui est de toute façon indicatif, ça je crois que c'est clair pour tout le monde, mais on est dans un plancher.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Alors, si l'amendement de M. Couto est de dire que le plancher est à 70%, là on va commencer à avoir quelques difficultés avec mes collègues et si ce n'est plus un plancher, il faudrait que son amendement soit de supprimer le terme « minimal ». Mais je ne suis pas tout à fait sûre de sa proposition et j'ai entendu également l'amendement de Mme De Vecchi.

Nous - et j'en terminerai par là, ce sujet a été suffisamment complexe, technique - nous étions heureux d'avoir un consensus en commission et a priori nous vous encourageons à rester sur ce consensus de commission ; comme n'importe quel compromis tout bien helvétique, il séduit moyennement les uns et les autres mais finit par constituer un terrain d'entente.

M. Antich : je confirme tout ce que vient de dire Mme Moyard, je voudrais juste préciser pour M. Couto, qu'il n'y avait pas du tout, au tout début, l'indication d'un taux. En fait cela a été ajouté par un commissaire et c'était un taux minimum de 50% qui a été ajouté, mais à la base il n'y avait pas de taux indicatif.

M. Aeschbacher : une fois n'est pas coutume, j'aimerais revenir aux propos de la pré-opinante verte qui a bien relevé le fait qu'il y avait eu des longs débats, il y a eu plusieurs commissions, que nous étions arrivés à un consensus et vous savez oh combien je suis fervent partisan du consensus. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de vous le dire lors de la première séance d'installation concernant la répartition des sièges attribués aux groupes PLR et MCG.

Donc, nous voterons pour notre part ce document tel qu'il est sorti de commission, c'est-à-dire avec ce taux minimum de 50%.

M. Couto : quand j'ai parlé de 70%, c'était la valeur indicative minimum, c'était pour que ce soit aligné par rapport à ce qui était indiqué par l'administration. Après, suivant la proposition du PDC, si vous estimez que c'est mieux de tout supprimer, je suis d'accord avec cela. Mais laisser 50%, je pense que ce n'est pas cohérent. Je pense qu'il faut voter un amendement soit pour tout enlever, soit pour passer à 70% le taux minimum indiqué.

Mme De Vecchi : je voulais rebondir sur les propos de Mme Moyard. Tout d'abord je m'excuse d'avoir mal lu votre information, en effet c'est apparemment compatible, tant mieux.

Maintenant je reviens quand même sur ces arguments de dire que pour moi le fait de mettre un taux n'apporte rien dans le présent règlement.

Néanmoins, je rejoins M. Aeschbacher et les autres personnes qui ont parlé avant moi sur le fait que je suis aussi ravie qu'on ait trouvé un consensus et que ces discussions ont été riches. Donc, si l'amendement ne devait pas passer, le PDC soutiendrait de toute façon ce projet.

M. Martella : j'aimerais simplement demander une motion d'ordre pour clore les débats et procéder au vote.

M. Dérobert : sur une motion d'ordre, chaque groupe pourrait encore s'exprimer une fois, mais je pense qu'on a fait le tour et nous allons passer au vote des amendements. M. Couto, maintenez-vous votre amendement de modifier le chiffre de 50 à 70% ?

M. Couto : oui, je le maintiens.

M. Dérobert : très bien. L'amendement de Mme De Vecchi propose de supprimer « correspondant à un taux d'activité indicatif minimal de 50% ».

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

M. Clémence : sur la procédure de vote, je proposerai de commencer par un vote qui demande si on ne peut pas rester sur ce qui est sorti de commission et si celui-ci est positif, il n'y a pas besoin de voter les amendements.

M. Dérobert : merci M. Clémence pour cette solution. Nous allons voter sur le fait d'accepter d'entrer en matière sur des modifications du texte.

Cette proposition est refusée par 23 non, 8 oui, et 4 abstentions.

M. Dérobert : nous allons voter l'arrêté tel quel.

Vu les indemnités allouées aux Conseillers administratifs ;

Vu que l'indemnité actuelle se monte à Fr. 97'850.-- par an et par Conseiller administratif, pour laquelle il faut ajouter Fr. 5'150.- de frais de représentation ;

Vu que les frais de représentation ne peuvent pas excéder 5% du revenu brut total, selon la directive émanant de l'administration fiscale cantonale ;

Vu le règlement de retraite, adopté par le Conseil municipal le 26 novembre 2020, prévoyant une affiliation des Conseillers administratifs à la même institution de prévoyance que le personnel de la Ville de Lancy au 1^{er} janvier 2021, engendrant une augmentation de la cotisation et une diminution des rentes par rapport aux dispositions du règlement en vigueur au 1^{er} janvier 1990 ;

Vu la nécessité d'adapter les indemnités des membres du Conseil administratif ;

Vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'administration, séances des 8 et 15 octobre, et 16 novembre 2020 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *de fixer l'indemnité annuelle allouée aux membres du Conseil administratif à Fr. 115'000.— dès le 1^{er} janvier 2021, correspondant à un taux d'activité indicatif minimal de 50% ;*
2. *de fixer le montant des frais de représentation annuels alloués aux membres du Conseil administratif à Fr. 6'053.— dès le 1^{er} janvier 2021 ;*
3. *de porter les sommes relatives aux indemnités et aux frais de représentation sur la rubrique budgétaire 2020 "01.300 Indemnités aux Conseillers administratifs".*

L'arrêté 227A-20.11 est accepté par 25 oui, 0 non, 10 abstentions

M. Dérobert : nous avons fini les points qui nécessitaient des votes. Comme nous sommes toujours en période COVID, le Bureau vous propose que les rapports d'information soient intégrés au procès-verbal de la séance et ne soient pas présentés ce soir.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****13) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 14 OCTOBRE 2020 –
RAPPORTEUR : M. MICHELE COLLEONI****a) Visite du Lancy Tennis Club et audition du club**
=====

En préambule, la conseillère administrative nous informe être venue dans ces lieux dans le cadre du programme Tuttisports et lors de l'assemblée générale. Bilan positif pour la fréquentation du club et pour le programme Tuttisports avec de nouveaux jeunes joueurs intéressés.

Les infrastructures sont anciennes et plus adaptées, les membres du club souhaiteraient les améliorer entre autres par un court supplémentaire couvert avec bulle pendant l'hiver, permettant ainsi de libérer de la place dans les salles de gymnastique pour d'autres associations.

Une présentation est faite par le comité du club par l'intermédiaire de son président. Pour résumé, club fondé en 1928, on y trouve un restaurant avec un nouveau tenancier depuis 4 ans, six terrains en sable quartique et des vestiaires. Un comité de 7 bénévoles, un sponsoring dont « Excellence Sport Académie » / « les Rentes Genevoises » et « Emil Frey ».

Huit abonnements sont proposés, aux juniors, étudiants, membres actifs et passifs, retraités et aux entreprises. Le club compte 388 membres, dont 50 femmes, 140 hommes et 198 juniors, ainsi que 370 non-membres joueurs occasionnels.

Le club possède un mouvement junior comptant 200 juniors à part égal filles et garçons. Un mouvement senior, affilié à l'Association Régionale Genève Tennis (ARGT), et le mouvement compétition avec cinq équipes interclubs adultes et quatre équipes juniors.

Une seconde présentation nous est proposée pour le projet de rénovation, expliquant toutes les raisons qui font que les installations doivent maintenant être rénovées (aucuns travaux lourds en 40 ans); coûts d'exploitation et d'entretien-réparation élevés, bâtiment ne répondant plus aux normes énergétiques; vétuste, problèmes électriques, de circulation d'eau et de fuites, le club préférant un projet de rénovation qui est moins cher Fr. 1'900'000.-- plutôt qu'une reconstruction qui s'élèverait à Fr. 4'000'000.--, avec participation de leur part de Fr. 300'000.--.

b) Bilan de la saison estivale 2020 de la piscine de Marignac
=====

L'ouverture a été effectuée le 8 juin 2020 pour les clubs de natation et le 20 juin 2020 au public avec un système de réservation en ligne (investissement de Fr. 20'000.-- non prévu). Deux tranches-horaires proposées, tôt le matin et jusqu'à 15h00, et la seconde en fin de journée. Avec deux créneaux pour les aînés de 7h30 jusqu'à 9h00, vu le succès de ce créneau à renouveler en 2021.

Pour la restauration, malgré les contraintes sanitaires le bilan devrait être satisfaisant.

Suite à des incidents assez violents qui ont eu lieu, la commune a dû accentuer la présence de la société de sécurité privée, impactant le budget 2020.

Un tarif unitaire commun à toutes les communes a été mis en place pour Fr. 1,50. Malgré ce prix il y a eu une baisse de fréquentation : 75'000 personnes pour juillet à août 2019, contre 65'000

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

en 2020 ; de juin à juillet 2019 115'000 personnes, contre 88'000 de juillet à septembre 2020. Pour la saison hivernale, 3'294 entrées vendues entre le 28 septembre et le 11 octobre 2019 tandis que 3'222 entrées le sont pour 2020.

A la question d'un commissaire concernant un événement culturel à la piscine de Marignac, il a été répondu qu'il est en préparation s'agissant de la Quadriennale Lancy Sculpture.

c) Bilan Tuttisports 2020

=====

11ème édition particulière en raison du COVID-19 qui malgré cela a eu du succès. 43 sociétés sportives inscrites en 2020. 212 cours de 50 disciplines sur 33 sites différents. 20'000 dépliant ont été distribués, avec un budget pour l'événement de Fr. 20'000.--. Trois questions ont été posées par la commune aux associations : « combien de personnes sont venues tester un de vos locaux durant Tuttisports », 70% « entre quatre et huit personnes », pour la question « combien de personnes se sont inscrites », 65% « entre trois et sept personnes » et pour la troisième « quel type de public vous a fréquenté » 32% « entre cinq et dix ans », 23% « entre 10 et 20 ans », 34% « des adultes » et 9% « des seniors ». Les arts martiaux, sports de combat et les sports gymniques les plus fréquentés.

A la question d'une commissaire concernant l'horaire des activités peu adapté à des femmes avec enfant à charge, il lui est répondu que la plupart de associations lancéennes ne disposent pas des salles avant 18h00.

d) Divers

=====

- Retour d'un commissaire mandaté pour l'assemblée générale du CTT ZZ Lancy, club structuré, très bonne accueil et remercié de sa présence.
- Mise à disposition des salles communales
Suite aux restrictions des événements privés, les deux salles communales principalement ont été affectées du plan obligatoire. Pour les autres salles encore utilisées, un contrôle par la police municipale a été nécessaire quant au respect de l'utilisation. Un remboursement est prévu pour les personnes qui en font la demande.
Un nouveau règlement est en préparation, pour inclure la non-responsabilité de la commune pour non-respect des règles sanitaires. L'amende s'élèverait à Fr. 30'000.--.

**14) COMMISSION D'EXPLOITATION DU STADE LANCY-FLORIMONT –
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020 – RAPPORTEUR : MME CAROLINE MONOD****a) Situation actuelle de l'exploitation du stade**

=====

M. Carnazzola note que depuis la dernière réunion, un nouveau bâtiment s'est érigé. Il n'a pu être inauguré pour le moment en raison des conditions sanitaires, mais le sera certainement en 2021. La mise à disposition à la Commune de la halle, financée par l'Institut, vient grosso modo compenser la location des terrains de la Commune à l'Institut.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Le lien entre le Lancy FC et l'Institut Florimont se déroule correctement, à l'exception du couac qui sera abordé en divers.

Selon l'avis des deux parties, le bilan est donc positif. En outre, le service des Sports et le service de l'environnement et du développement durable sont à l'écoute des deux entités.

M. Power indique que Florimont approuve le retour de M. Carnazzola et souligne les bonnes relations avec le Lancy FC. Il estime que M. Moës est un partenaire privilégié. Il indique que l'Institut fait en sorte de gérer aussi bien que possible le respect des installations par les enfants. En outre, l'utilisation de la halle se déroule également de manière satisfaisante jusqu'ici. Il rapporte que l'Institut est en rapport avec certains entraîneurs pour conserver du matériel utile aux divers entraînements.

M. Hayoz estime lui aussi que le bilan est positif dans l'ensemble et indique que le Lancy FC n'a pas encore eu l'opportunité d'utiliser la nouvelle halle. Il souhaiterait néanmoins revenir sur certaines difficultés liées à la situation sanitaire. En effet, le club est soumis à des restrictions drastiques pour pouvoir poursuivre ses activités, notamment sur la question des cheminements et du traçage, approuvées par l'ASF. Or, le club n'a aucun contrôle sur les personnes qui ne font pas partie du club. Il arrive que des groupes qui utilisent la nouvelle halle s'arrêtent en passant pour profiter de l'endroit, sans respecter la réglementation mise en place par le club. Cela a même mené à l'arrêt des entraînements.

M. Aeschbacher comprend en effet la problématique. Des groupes peuvent en effet venir assister aux matchs à la fin de leur entraînement dans la halle. Ils ne respectent alors pas le cheminement et les règles de traçage.

M. Carnazzola indique que deux emails de rappel sur les accès ont été envoyés aux clubs utilisant la halle. Mme Gachet souhaiterait que le club puisse identifier les moments qui posent problème pour permettre de cibler les rappels au respect des normes.

M. Hayoz souligne qu'au-delà des cheminements, l'association doit pouvoir identifier toutes les personnes présentes.

M. Carnazzola indique que chaque société sportive a un plan de protection et donc cette obligation. Par conséquent, celles qui utilisent la halle l'ont également. Quant à l'utilisation de la buvette, c'est au restaurateur de gérer cet aspect.

M. Hayoz demande ce qu'il en est pour les gradins. Mme Gachet note que désormais le port du masque est obligatoire dans toutes les installations et aménagements publics. Ceci a été rappelé dans un courriel parti ce jour à toutes les sociétés. Si cela ne devait pas être respecté, la Ville de Lancy pourrait envisager de retirer leurs créneaux horaires.

M. Waroquier comprend la difficulté de respecter les contraintes et indique que cela concerne également l'Institut. Il note que les élèves et les adultes qui entrent sur le terrain peuvent enlever le masque, tandis que les enseignants doivent le garder. Il signale que l'Institut a aménagé son organisation du mercredi après-midi pour permettre aux groupes d'élèves d'entrer dans la halle sans passer par le stade.

M. Hayoz souligne qu'il serait plus aisé de pouvoir faire un retour à la Commune si le club avait à sa disposition un planning d'utilisation de la halle. Ceci sera fait. Il conclut en disant que le Lancy FC n'est pas fermé à trouver des solutions, notamment au niveau des cheminements, mais qu'il est nécessaire pour eux de garder un certain contrôle pour répondre à leurs obligations, vis-à-vis de l'Association Suisse de Football.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Mme Gachet revient sur les nouvelles règles d'hygiène qui seront sans doute édictées, suite à l'apparition de clusters dans le milieu du football.

M. Hayoz indique que le Lancy FC a pris les devants en contactant une entreprise en charge de la désinfection des vestiaires. Ceci n'est pour le moment pas encore mis en place en raison du coût, mais le sera certainement, si cela devient nécessaire.

Mme Ruerat demande ce qu'il en est de l'utilisation des terrains avec gazon synthétique. M. Hayoz répond que cela se passe très bien, malgré une utilisation assez intensive. Les plannings sont optimisés pour permettre une occupation maximale. La ligue féminine du Servette FC a notamment été accueillie, suite à des soucis de place du club.

Mme Ruerat demande le nombre de licenciés. Il y en a 1300, pour 43 équipes.

Mme Gachet indique que le Lancy FC sera convié prochainement à une commission des Sports du Conseil municipal afin de présenter l'association et propose de recentrer la discussion sur l'exploitation du stade.

b) Projets futurs

=====

Mme Gachet note que Florimont n'a pu accueillir le tournoi des campagnes cet été, pour cause de COVID, comme cela était prévu. Elle demande si cela pourra être reconduit pour 2021.

M. Bonvin souligne que c'est un tournoi qui existe depuis plus de 50 ans.

M. Hayoz indique que c'est le FC Compesières qui est détenteur de ces droits et qu'ils ont donné confirmation au Lancy FC pour 2021.

M. Carnazzola rapporte que l'acquisition de la dernière villa est toujours un vœu pieu de la Commune. Ceci pourra peut-être se faire dans le cadre du plan directeur. Il explique également que d'ici l'été 2021 tous les terrains seront passés en synthétique, y compris le stade des Fraisiers, sauf Marignac dont la pelouse reste en naturel. D'autre part, la modernisation des équipements et l'adaptation aux dernières normes est un processus continu. Il se réjouit de la construction de la halle qui a pu se dérouler très rapidement.

M. Power note qu'hormis l'inauguration, l'Institut n'a pas d'autre projet en cours. Les projets concernant le nouveau bâtiment devraient être prêts pour janvier. En outre, le déménagement du campus a été retardé pour cause de COVID.

M. Bonvin demande si le terrain de l'Arquebuse qui existait à l'époque ne pourrait pas être utilisé à nouveau. M. Carnazzola indique qu'il s'agit d'une zone protégée et que cela n'est donc pas possible.

M. Hayoz confirme qu'il s'agit d'une zone protégée et enchaîne en présentant le gros projet qui occupe le Lancy FC actuellement : la gestion du matériel. Avec le nombre d'équipe, cela devient complexe. Ainsi, le club souhaiterait acquérir un local avec possibilité de floquer directement les maillots. Aujourd'hui, il est difficile pour le club de pouvoir fournir un jeu de maillots comportant le logo de tel ou tel sponsor amené par les parents, car cela prend beaucoup de temps. Deux containers seraient nécessaires et pourraient être installés vers le petit terrain.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Mme Gachet demande si le club souhaite également l'aménagement de ces containers. M. Hayoz répond qu'il s'agit surtout de la mise à disposition de l'emplacement, le container pouvant probablement être fourni par l'entreprise Induni à moindre frais. M. Carnazzola indique qu'il regardera avec ses collègues des espaces verts.

c) Divers

=====

Pas de divers.

**15) COMMISSION DE LA CULTURE, COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE –
SEANCE DU 27 OCTOBRE 2020 – RAPPORTEUR : M. VINCENT MAYER****a) Présentation de la programmation 2021 des événements culturels**

=====

Mme Babel Rostan nous a présenté le projet de programmation 2021. Cependant, tout est sujet à modification en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Il y aurait des concerts, du théâtre musique jeune public, 2 résidences de création au Pavillon de l'Orangerie, des expositions à la Dépendance, du Cirque à Marignac, du cinéma en plein air.

Il y aura aussi une participation à plusieurs festivals : Antigél, Filmar en America Latina, Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH), Groove'N'Move, Fête de la Danse, Transforme, La Bâtie ou encore Les Créatives.

La commune de Lancy organise aussi les événements Lancy Tennessee, La Grande Ourse et Lancy en Lumière.

La programmation se fait sur la base de sollicitations externes, très nombreuses, et qui sont filtrées par le service et sur la base d'envies de la programmatrice, qui en général visionne tous les spectacles en amont.

b) Rénovation et programmation 2021 de la villa Bernasconi

=====

M. Rudaz nous a présenté la rénovation de la villa Bernasconi. Les plans de rénovation ont été présentés, et des photos des défauts actuels également.

Les murs soutenant les terrasses aux alentours de la Villa étaient en très mauvais état, et il fallait les rénover. Dans la foulée, l'idée de créer une nouvelle salle sous la terrasse a été émise et a obtenu un financement. Elle est en cours de réalisation.

Parmi les autres éléments notables :

- un ascenseur permettra d'accéder du sous-sol et aux étages les plus élevés. Cet ascenseur ne permettra cependant pas d'accéder à la nouvelle salle ;
- une attention particulière est apportée aux personnes à mobilité réduite ;
- un espace pour la médiation culturelle est prévu ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

- la salle du bas sera hybride et pourrait accueillir des événements particuliers, petits concerts, ou autre, mais avec 40 à 50 personnes maximum ;
- le coût était prévu à 2,6 millions mais devrait être dépassé ;
- Fin des travaux prévue pour avril-mai 2021.

En résumé, le point de départ était modeste mais de gros changements ont été imaginés et entrepris.

Programmation de la Villa Bernasconi

Mme Kunz nous a présenté la programmation de la Villa Bernasconi et de la Ferme de la Chapelle. Cette dernière se fait une année à une année et demie en avance.

L'an prochain 4 à 5 expositions seront au programme de la Ferme de la Chapelle.

Mme Kunz nous a présenté les expositions de l'année prochaine tant à la Ferme qu'à la Villa Bernasconi.

La façon de programmer se fait en visitant des expositions, en lisant, en suivant certain.e.s artistes. Mme Kunz reçoit beaucoup de demandes mais c'est rarement celles-ci qui débouchent sur une exposition.

c) Divers

=====

Le Marché de Noël est pour l'instant maintenu.

16) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2020 – RAPPORTEUR : M. THOMAS VOGEL

a) Petite enfance – Présentation du rapport « Analyse stratégique et scénarii structurels » et proposition du Conseil administratif sur la municipalisation juxtapositive

=====

En l'absence de la présidente de la commission, ainsi que de sa vice-présidente, les commissaires désignent Mme Rosales comme présidente de séance.

A l'exception des divers, la séance est entièrement dédiée à la situation de la petite enfance à Lancy.

Ainsi, la séance s'ouvre sur une présentation du rapport de M. Jacquemet (Consultant). Son rapport s'intitule « Analyse stratégique et scénarii structurels - Petite Enfance »

La présentation commence en plaçant l'enjeu de l'accueil des enfants au centre de la réflexion et, je cite, « sur les investissements à consentir pour accompagner les familles et les jeunes générations sur le chemin de la socialisation et de l'intégration ».

Le mandat a été réalisé sur une courte période de mi-août à mi-septembre 2020 et ne constitue donc pas un audit des institutions de la petite enfance, mais plutôt un instantané de la situation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

A la date de la réalisation du mandat, la Ville de Lancy comptait 540 places d'accueil, offrant un emploi à 229 personnes (représentant 155 équivalents plein-temps/EPT). Il est précisé que d'ici trois ans 650 places d'accueil devraient être disponibles et le nombre d'EPT devrait atteindre les 200.

La commune subventionne le secteur à hauteur de 70%, soit Fr. 18 millions sur un total des charges s'élevant à Fr. 25 millions. Toutes choses égales par ailleurs, le montant de la subvention devrait atteindre Fr. 21.5 millions d'ici trois ans.

A Lancy, le modèle prévalant est un modèle associatif avec des comités bénévoles et des politiques de ressources humaines disparates. En très grande majorité ces crèches et ces garderies sont subventionnées par la Ville de Lancy.

L'ensemble des institutions de la petite enfance actives sur le territoire de la Ville de Lancy respecte le cadre légal et réglementaire. Toutes disposent de l'autorisation du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) et aucune mauvaise pratique n'est à déplorer.

M. Jacquemet précise toutefois que ce modèle atteint ses limites en termes de gouvernance, de coordination et d'harmonisation des prestations. Il précise d'ailleurs que « les acteurs de la petite enfance estiment de façon unanime que la situation actuelle ne peut pas perdurer ».

Il a donc étudié trois scénarios qui pourraient mener la Ville de Lancy vers une politique de la petite enfance cohérente, harmonisée et adaptée aux développements démographiques et sociétaux à venir.

M. Jacquemet indique aux commissaires que si l'on considère la prise en charge de la petite enfance comme une prestation publique, alors trois options se dessinent pour la Ville de Lancy pour y répondre :

1. Le maintien du tissu associatif autonome (subventionné)
2. La création d'une Fondation (de droit public ou privé) – une sorte d'organe faitier, « un intermédiaire à qui la commune confierait la gestion de la petite enfance », ou
3. La municipalisation, c'est-à-dire l'intégration plus ou moins complète des structures existantes dans l'administration lancéenne. Ainsi la municipalisation pourrait être soit intégrative (c'est-à-dire complète, jusqu'au statut des employés des institutions de la petite enfance) ou juxtapositive (un modèle où les employés garderaient leur statut présent).

Enfin, il ressort de la présentation de M. Jacquemet que le choix que fera la Ville de Lancy devrait refléter la politique de l'enfance que souhaite la Ville de Lancy, à savoir une « vision fondamentale sur laquelle la commune s'exprimera en matière de suivi de la petite enfance dès le plus jeune âge ».

La présidente remercie M. Jacquemet.

La magistrate en charge présente ensuite aux commissaires les résultats d'une consultation réalisée auprès des institutions de la petite enfance au courant du mois d'octobre 2020. Il en ressort essentiellement que :

- o 6 institutions sur 7 ayant répondu souhaitent un changement de modèle et se déclarent favorables à une municipalisation intégrative, que
- o « Le besoin d'une politique de la petite enfance se fait de plus en plus sentir » et que l'adoption d'une telle politique serait souhaitable.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Sur la base des éléments présentés par M. Jacquemet ainsi que ceux qui ressortent de la consultation des IPE, la magistrate souhaite proposer le choix d'une municipalisation juxtapositive aux commissaires; toutefois elle concède que de plus amples discussions pourraient encore être nécessaires. Elle rappelle que les prestations liées à la petite enfance à Lancy ne posent aucun problème aujourd'hui mais doivent être adaptées en vue des développements à venir. Elle prévoit une entrée en vigueur du nouveau modèle au 1er janvier 2022, ce qui laisse encore un peu de temps avant de se prononcer.

Les commissionnaires conviennent que les enjeux liés à la petite enfance méritent d'être encore approfondis et discutés davantage, ils acceptent par conséquent la proposition de la magistrate de reporter le vote sur la question à une prochaine séance.

b) Divers

=====

Un commissaire évoque le bon fonctionnement du contrat de quartier de la Chapelle avant que trois autres discutent de la réponse de la Ville de Lancy à la deuxième vague du COVID-19. L'un de ces derniers évoque encore les besoins des personnes dans la précarité et des sans-abris de pouvoir disposer d'un lieu d'accueil diurne.

**17) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2020 – RAPPORTEUR : MME KRISTINE BEUN****a) Présentation de la section espaces verts du service de l'environnement et du
développement durable**

=====

Lancy possède une richesse d'espaces verts. La section comprend 37 collaborateurs et est organisée en 3 secteurs, chacun ayant un dépôt.

Les missions principales du service sont entre autres : la gestion des parcs, et notamment la production des plantes ainsi que la formation professionnelle.

La commune compte 29 parcs et square qui offrent un espace de qualité qui répondent aux besoins du public. Elle collabore avec l'association HAU qui accompagne souvent les projets de Lancy notamment sur la biodiversité, la diversité des milieux, du patrimoine arboré ainsi que du climat comme stipulé par la Charte des espaces verts de la ville de Lancy.

A niveau de la formation professionnelle, la section des espaces verts est la seule à former des apprentis, avec un CFC en paysagisme ou en floriculture.

Actuellement, la Ville de Lancy compte environ 4'500 arbres, ainsi qu'une équipe d'élagage, qui peuvent être rapidement mobilisés. Tous les abattages sont soumis à autorisation, et pour chaque arbre abattu, un autre arbre est replanté.

Une Convention avec l'OCAN (Office cantonal de l'agriculture et de la nature) est en voie de finalisation : par la création d'un Fonds vert "Ville de Lancy", qui permettra de proposer des plantations sur les parcelles privées.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Le service travaille également sur le choix des essences, en favorisant les arbres au grand développement, afin d'augmenter la canopée sur le territoire lancéen et limiter les îlots de chaleur. Les espèces sont choisies pour supporter les conditions climatiques actuelles et futures. Lancy a obtenu le label BIO-SUISSE en 2019.

Les plantes sont issues de pépinières bios ou locales. Un groupe de travail a été créé avec le chef jardinier des Jardins Botaniques, afin de pouvoir échanger les expériences vécues par chacun.

b) Divers

=====

Un projet de résolution "Pour garantir une quantité et une qualité d'eau suffisante à l'Aire", est en cours. Il s'agit d'un projet commun à plusieurs communes qui bordent l'Aire. Le même texte, comprenant les mêmes invites, a été déposé au Grand Conseil.

Il serait donc judicieux de protéger notre rivière l'Aire, que ce soit au niveau de la qualité de l'eau ainsi que sa faune.

En effet, le périmètre de l'Aire est aujourd'hui protégé par la forêt, mais Lancy est dépendante de ce qui se passe en amont. En outre, la qualité de l'eau est étroitement liée à la qualité de la biodiversité de ce milieu. Il s'agit d'une vraie opportunité que de pouvoir travailler avec les communes, le canton et même la France (où de nouveaux complexes immobiliers se construiront), et de réintégrer des contrats rivières pour pouvoir garantir une eau à la hauteur de cet espace que la commune souhaite préserver, voire consolider.

A ce jour, 13 pollutions (accidentelles ou découlant de mauvais placement de collecteurs) ont été déjà recensées cette année sur l'Aire. Malgré les grands travaux de renaturation sur Lully et Bernex, la qualité de l'eau ne s'est pas améliorée.

Les enfants et les jeunes doivent être encore plus sensibilisés à cette protection; c'est pourquoi un sentier didactique a été mis en place sur la promenade de l'Aire

18) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2020 – RAPPORTEUR : MME NANCY RUERAT

a) Audition de la Police municipale sur la problématique du bruit et de la vitesse

=====

En présence des représentants de la police cantonale, la problématique du bruit et de la vitesse a été abordée. Ces deux thèmes sont chers aux lancéens selon le Diagnostic Local de Sécurité.

La problématique du bruit est un problème de santé publique avant d'être un problème de sécurité. En effet, le législateur fédéral n'a pas doté les autorités de poursuite de moyens législatifs : hormis pour les cas de tapage notoire.

En outre, il faut savoir que la majorité des véhicules contrôlés sont conformes à la législation. Les méthodes pour lutter contre le bruit sont la mise en place de zones permettant l'abaissement de la vitesse et le revêtement phonoabsorbant.

Suite aux comportements signalés à la police cantonale, des actions sont mises en place en collaboration avec la police municipale avec de bons résultats.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Concernant la vitesse, deux types de radars sont utilisés : les radars fixes et les radars mobiles. La mise en place de radars mobiles ou de radars semi-stationnaires est privilégiée, pour le motif que le radar n'est pas un aménagement routier, mais un moyen de contrôler l'application d'une mesure.

La police routière travaille en étroite collaboration avec la police municipale de Lancy. Par exemple, dans le cadre du Contrat local de sécurité, des actions sont menées tant pour la vitesse que pour le bruit ou encore à la rentrée scolaire.

L'effectif global de la police cantonale se monte à plus de 2000 personnes, dont 1500 policiers. La police routière compte actuellement 165 personnes et elle traite essentiellement d'accidentologie.

Pour conclure, la police routière décide des axes de prévention selon les thématiques et en lien avec le terrain. Par exemple, elle organisera l'année prochaine une période de sensibilisation pour les vélos et les gros véhicules, en collaboration avec différents partenaires.

b) Action de la Police municipale par rapport à la loi sur la circulation routière à Lancy

=====

L'objectif de cette présentation est de rendre visible le contrôle effectué par les agents de la police municipale (APM) de Lancy.

L'art. 5 de la loi sur les agents de la police municipale (F 1 07) stipule que la police municipale est chargée notamment de contrôles en matière de circulation routière.

En outre, le règlement sur les agents de la police municipale habilite les agents de la police municipale à contrôler les infractions sur la voie publique, qu'il s'agisse d'amendes d'ordre, de délits ou de contraventions.

Un simple contrôle peut donc impliquer d'immobiliser durant plusieurs heures deux agents, voire plus selon certaine situation, dans un cadre de suivi judiciaire.

La patrouille pédestre privilégie les relations entre les habitants, les commerçants et le service de la police municipale afin de recueillir le plus d'informations possibles.

La circulation sur les axes principaux de la Commune est dense (route du Pont-Butin, route de Chancy, route du Grand-Lancy, de Saint-Julien et l'avenue du Curé-Baud et des Communes-Réunies).

La police municipale y procède des contrôles de tous types de véhicules, y compris les engins tels que les trottinettes, les patins à roulettes et les cycles.

Pour terminer, les deux types de documents principaux sont l'amende d'ordre et la contravention et le gain d'argent est encaissé par les communes.

c) Divers

=====

Pas de divers.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020**19) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2020 –
RAPPORTEUR : MME CAROLINE MONOD**

a) Point de situation sur les PLQ en cours
=====

Mme Nahory et M. Guéritey proposent un point sur l'évolution des PLQ en cours d'élaboration au sein de la commune. Il s'agit des PLQ suivants :

- Florimont

Le processus initié en 2015 touche à sa fin avec deux objectifs principaux : l'unification et l'harmonisation des différents projets d'agrandissement des bâtiments du quartier d'une part et la gestion des flux de mobilité motorisée d'autre part. Une concertation constructive est en cours avec le voisinage qui s'exprime surtout sur les difficultés rencontrées sur la circulation automobile. Le projet de parking collectif et de dépose-minute inclus dans le processus devrait désengorger le quartier de manière générale et répondre, ainsi, à ces inquiétudes.

- Passereaux

Ce PLQ est en phase de révision en accord avec les propositions des futurs habitants du terrain. Cette évolution a un impact sur les besoins d'équipements scolaires et leur capacité d'accueil, en lien avec le désengorgement de l'école En-Sauvy. La commune est en attente d'une étude de faisabilité sur l'intégration d'un complément au programme scolaire directement sur le site, prenant en compte également la valeur du site jugée exceptionnelle. Le résultat de cette étude décidera de la suite du projet.

- Boucle des Palettes ou Semailles

Bien que traditionnellement appelé Boucle des Palettes, il s'agit en fait du dernier tronçon du PLQ des Semailles, qui ne soit pas encore allé au bout de son processus d'adoption. La décision des TPG d'abandonner la boucle de tram et de privilégier un système « couloir » pour des tramways bidirectionnels a permis de libérer de l'espace sur l'ensemble du périmètre. La prochaine étape consiste en une nouvelle concertation autour du projet qui se veut exemplaire et ambitieux en termes d'aménagement du territoire.

- Chapelle-Gui

M. Bonfanti rappelle que la problématique de l'intégration d'équipements scolaires dans ce quartier avait fait l'objet d'une demande auprès du canton. Mme Nahory indique qu'en outre, le Conseil municipal, opposé à la construction d'un P+R, n'avait pas soutenu ce PLQ. Elle rapporte que le Conseil d'Etat a accepté l'intégration d'un bâtiment scolaire, pour laquelle une étude est en cours. Cette dernière sera présentée à la Commission. Le Conseil d'Etat a également renoncé à la construction du P+R, permettant à la commune d'envisager plus de zones vertes et de plantations d'arbres.

Pour faire suite à quelques questions de commissaires, M. Bonfanti explique que la question des parcelles sur le PLQ Chapelle-Gui peut encore subir des modifications, en fonction de l'étude, l'idée étant de trouver des solutions équitables pour tous les propriétaires du secteur. Par ailleurs, les négociations avec les propriétaires de ces zones vont reprendre, à l'issue des conclusions de l'étude et compte tenu du feu vert pour le bâtiment scolaire.

M. Guéritey indique enfin que la place haute, sise à proximité de l'arrêt du Léman Express pourrait être prochainement restituée.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Il est également demandé par un commissaire un point sur le PLQ de l'Ancien-Puits. Mme Nahory indique que la commune ayant demandé l'intégration d'un établissement scolaire dans le PLQ, elle reste dans l'attente d'un retour de l'Office de l'Urbanisme, sachant qu'il s'agit d'un PLQ d'initiative cantonale. Leur retour est attendu pour janvier.

b) Divers

=====

M. Bonfanti présente à la commission deux procédures à venir sises sur des zones de développement. Il s'agira, pour le Conseil municipal, de trancher sur le choix d'affectation à un PLQ ou le lancement d'un concours.

Le premier projet concerne les anciens bâtiments Lombard-Odier, désormais propriété d'Axa Winterthur qui souhaiterait modifier l'affectation de la zone, actuellement bureaux/commerces en logements et démolir pour reconstruire. Ceci nécessiterait l'abrogation du PLQ actuel avant de choisir la nouvelle procédure. Ce projet est prévu à l'horizon 2023-2024.

Le second projet concerne la parcelle de l'Eglise protestante de la route de Chancy. Ce secteur fait l'objet de demandes de densification auprès de la commune qui a, pour l'heure, demandé un délai supplémentaire. L'objectif est de voter sur le choix de la procédure (PLQ ou concours).

**20) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2020 –
RAPPORTEUR : MME MONICA DE VECCHI****a) Stratégie énergétique des bâtiments du patrimoine administratif de la Ville de Lancy**

=====

Le socle du projet découle du plan d'action numéro deux de la stratégie pour le développement durable de la ville de Lancy, rédigé en mai 2015, dont l'objectif est de réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments administratifs, notamment avec l'objectif de la société à 2000 watts et s'inscrit dans une démarche visant à réduire, d'ici à 2035, 20% de la consommation d'énergie primaire par rapport à la situation en 2014, 20% des sources d'énergie non renouvelables par rapport à la situation en 2014 et finalement de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport à la situation de 2007. Un travail a depuis lors été effectué afin de concevoir une stratégie de développement durable et une stratégie énergétique permettant d'atteindre ces différents objectifs. L'objectif est de réévaluer tous les cinq ans ces différentes stratégies.

- Plan d'énergie des bâtiments du patrimoine administratif

Depuis 2014, le patrimoine de la commune est passé de 20 à 21 bâtiments, avec une augmentation de 31% de la surface, augmentation notamment liée au BAM. Les écoles sont passées de 14 à 17 bâtiments, avec une augmentation de 26% de la surface totale. Les lieux de rassemblement sont passés de 17 à 18, avec une augmentation de la surface de 3%. Cette augmentation du patrimoine de la commune implique nécessairement une augmentation de la consommation d'énergie.

Concernant le thermique, l'objectif de la réduction de -5% de consommation a été atteint.

Concernant l'électricité, une augmentation de 3.5% par rapport à l'objectif de -5% de consommation a été constatée. Ceci est notamment dû à la piscine de Marignac qui a

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

fonctionné durant l'hiver. Concernant l'eau, sa consommation a augmenté de 37% par rapport à l'objectif de -5%; ceci est également dû au fonctionnement de la piscine Marignac durant l'hiver, ainsi qu'au nouveau processus demandé afin de nettoyer l'eau qui demande une grande quantité d'eau. Finalement, concernant la réduction des gaz à effet de serre, ceux-ci ont augmenté de 2.5% par rapport à l'objectif de -5% qui a été fixée.

- Actions du plan d'énergie des bâtiments du patrimoine financier
 1. Connaître et maîtriser les données de consommation des bâtiments à l'aide d'outils de qualité, permettant d'avoir des données fiables et à jour.
 2. Établir un concept énergétiquement efficace pour tout nouveau projet de bâtiment neuf, en rénovation et existant.
 3. Intervenir en priorité sur les bâtiments dont l'IDC est supérieur à 800MJ/m2.a / Intervenir sur les bâtiments dont l'IDC est supérieur à 600MJ/M2.a. l'IDC est obligatoire ; lorsqu'un bâtiment dépasse les 600, certaines actions doivent être mises en place. Une liste de bâtiments dépassant de chiffre a donc été mise en place, afin notamment d'identifier la source de ce dépassement et d'y remédier. Pour l'heure le centre Marignac ainsi que l'école Cérésolle, malgré les travaux qui y ont été effectués, dépassent toujours ce chiffre pour des raisons inconnues. Des études sont donc en cours afin d'identifier les raisons de ce dépassement.
 4. Assainir les simples vitrages selon les obligations légales. Ce plan d'action est en cours d'achèvement et que plus de 90% des bâtiments du patrimoine administratif disposent à présent de vitrages isolants en lieu et place de vitrages simples.
 5. Mettre en place un outil informatique permettant d'établir des bilans annuels. Cela est réalisé.
 6. Mettre en place une procédure d'enclenchement/arrêt des installations de chauffage. Cela est réalisé.
 7. Mettre en œuvre un CPE (contrat de performance énergétique). Des négociations sont en cours à ce propos avec l'école Tivoli ; il s'agirait d'une première suisse.
 8. Suivi de bâtiment et optimisation des installations techniques. Cette action a été réalisée notamment en partenariat avec la société Energo.
 9. Proscrire l'utilisation de la climatisation de confort et de chauffage électrique, sauf cas particuliers (critères à établir). Cette action a également été réalisée.
 10. Supprimer les chauffages alimentés par le mazout. L'école des Palettes ainsi que la villa Rapin seront prochainement raccordées au BAM.
 11. Remplacer la production d'eau chaude électrique par des chauffe-eaux thermodynamiques. Cette action a été réalisée à 98%.
 12. Installer des équipements sanitaires économes en consommation d'eau.
 13. Améliorer les enveloppes thermiques de l'isolation des bâtiments.
 14. Sensibiliser et accompagner les concierges et techniciens sur les bonnes pratiques. Une journée de formation sera bientôt organisée à ce propos.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020**b) Point de situation sur le projet de changement de fenêtres de l'école des Morgines**
=====

Ce projet s'inscrit dans l'objectif d'améliorer l'isolation des bâtiments. Concernant l'école des Morgines, il s'agit de travaux relativement importants, notamment parce qu'il s'agit de grands vitrages qui doivent être rénovés en respectant certaines normes, le tout étant sous surveillance de la CMNS.

Il est actuellement envisagé de déléguer le projet à un cabinet d'architecture pour sa réalisation, afin qu'il soit mené à bien dans le temps imparti. L'autorisation de construire devrait donc être déposée fin janvier 2021 afin de l'obtenir pour début mars 2021. Il faudra compter environ 3 mois et demi pour prendre les mesures des fenêtres et la pose des nouvelles fenêtres devrait prendre place entre l'été 2021 et l'été 2022.

c) Divers
=====

Mme MOYARD informe les commissaires qu'un dépassement de crédit aura certainement lieu dans le projet de la promenade Nicolas-Bouvier. Il n'est pour l'heure pas possible de chiffrer précisément ce dépassement. Il est notamment dû à l'instabilité du terrain qui a engendré des coûts supplémentaires dans la réalisation des travaux. Mme MOYARD indique donc qu'un crédit complémentaire sera présenté à la commission pour information. Ce crédit comportera deux éléments : d'une part, la finalisation des aménagements qui sont à la hauteur de la FMB ; cela concerne l'escalier qui a été construit et qui mène plus rapidement vers la gare. Pour l'heure, cet escalier mène sur un terrain vague car les aménagements qui étaient initialement prévus n'ont pas pu être réalisés car la FMB a pris du retard sur ses propres travaux. Il faudra donc que des aménagements soient prévus dans cet espace ; aménagements qui seront temporaires, puisque les CFF ont également prévu d'aménager le lieu par la suite. L'autre partie du crédit, qui est la plus importante, concerne la passerelle à l'autre bout de la promenade ; il est notamment question d'ajouter un ascenseur afin de relier cette parcelle depuis la route de Chancy afin de favoriser le déplacement des personnes à mobilité réduite ainsi que les personnes se déplaçant à vélo. Mme MOYARD insiste sur la nécessité de construire cet ascenseur qui permettra d'augmenter fortement l'utilisation de la passerelle. Elle indique aux commissaires qu'une demande de crédit supplémentaire leur sera présentée ultérieurement ainsi que des propositions concernant la forme de l'ascenseur.

POINTS FINAUX**21) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. Aeschbacher : le groupe PLR a une question écrite.

Rémunération des Conseillers administratifs au sein des conseils d'administration

Les conseillers administratifs sont appelés, de par leur fonction, à siéger dans divers conseils d'administration. Or, il est apparu, lors de la dernière commission de l'administration que personne n'avait d'information à ce sujet, laissant ainsi planer un doute qui se doit d'être comblé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

C'est pourquoi le groupe PLR souhaite connaître :

- *Dans quel(s) conseil(s) d'administration et à quel titre y siègent nos conseillers administratifs ?*
- *Quel montant de jetons de présence ou autres rémunérations perçoivent-ils ?*

Nous remercions d'ores et déjà le conseil administratif pour sa réponse détaillée.

M. Aeschbacher : j'ai également une proposition individuelle. J'ai vu sur le site de la Ville de Lancy que le port du masque était désormais obligatoire dans certains lieux fortement fréquentés : l'esplanade de Pont-Rouge, la Praille, place des Ormeaux, place du 1^{er}-Août pour n'en citer que quelques-uns.

Afin de rendre la population attentive à cette obligation, la Ville de Lancy a apposé des affiches au format A4, soit un format qui se perd totalement dans l'environnement urbain.

Ne serait-il dès lors pas possible de mieux annoncer ces emplacements avec des panneaux un peu plus grands, style format mondial, comme nous avons pour indiquer notamment « ici, les piétons ont la priorité », parce que pour ne rien vous cacher, j'ai découvert par hasard, contre un des murs des immeubles de la place du 1^{er}-Août, un panneau qui disait qu'on était obligé de porter le masque. Il serait donc bien de le préciser d'une manière plus adéquate. Je vous remercie.

M. Antich : des gens, qui sont des nouveaux occupants de l'immeuble qui est en face du BAM (Bâtiment administratif de la Mairie), m'ont rapporté que ce bâtiment était allumé toute la nuit, jusqu'à 2h00 du matin. Je suis encore passé ce soir pour vérifier juste avant la séance, à 19h30, c'est vrai qu'il y avait encore beaucoup de lumières qui étaient allumées et il n'y avait pas l'air d'avoir de l'activité à l'intérieur. Je me demandais si des mesures étaient prises au niveau énergétique déjà et pour les nuisances pour les habitants qui habitent juste en face.

M. Jotterand : j'ai une question par rapport au port du masque également dans l'espace public. Lors de la fixation des lieux, a-t-il été envisagé par exemple des restrictions au niveau horaires, qui permettraient en rendant la mesure plus ciblée peut-être une meilleure acceptation de celle-ci au sein de la population ?

M. Vergain : nous avons eu connaissance qu'une lettre avait été envoyée à toutes les églises de notre commune, les informant que leur subvention 2020 ne serait pas attribuée. Certes, depuis 1907 à Genève, il y a séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cependant, votre argument que nos églises ne feraient pas ou peu de prestations sociales est un jugement un peu arbitraire et surprenant. Je pense que justement dans cette période de doute, de souffrance et de peur, nos églises ont un rôle primordial à jouer dans l'accompagnement social de notre commune. La mise en place de concepts de sécurité leur a demandé un investissement considérable. Leur présence et leur disponibilité est alors indispensable, les gens ont autant besoin de leur église que d'un service social.

Il est évident qu'en raison du COVID les églises ont dû être fermées aux services religieux, hormis les services funèbres. Donc, qui dit pas de services, dit pas de possibilité de quêtes. Nos églises souffrent financièrement de cette situation et comptaient sur cette subvention afin de pouvoir continuer d'accueillir leurs fidèles en toute sécurité.

Je suis conscient que vos services mettent toujours tout en œuvre lors des manifestations et événements divers – et je vous en suis reconnaissant. Nos lieux de culte ont également un rôle primordial non négligeable. N'oublions pas le passé : à l'époque Lancy était une paroisse et non une commune, beaucoup de notre histoire en découle. Nous devons faire des économies, mais

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

est-ce vraiment une économie ? Je peux vous assurer, connaissant bien le sujet, que rien que l'investissement que nos églises font pour enterrer dignement nos citoyens est important et merveilleux. Alors pourquoi priver un partenaire social d'une maigre subvention annuelle, soit Fr. 600.— par paroisse ? Et il me semble qu'il y a six paroisses.

La deuxième question que j'avais concerné la fréquence des passages de la voirie le dimanche. Il s'avère que depuis quelque temps de plus en plus de gens commandent à manger – et vous savez que maintenant toutes ces livraisons de repas à domicile et autres lieux engendrent beaucoup de déchets. J'ai eu plusieurs plaintes et j'ai pu constater que le dimanche matin les poubelles de Lancy regorgeaient ; j'ai d'ailleurs vu tourner sur Internet des choses qui n'étaient pas très glorieuses pour notre commune. Alors pouvez-vous me renseigner sur la fréquence des passages et si le dimanche matin les poubelles sont relevées pour éviter que les corbeaux s'en mêlent avant qu'il y en ait partout ?

Mme Gachet : concernant la question sur l'illumination du BAM, effectivement les services communaux qui sont la police municipale travaillent jusqu'à 23h30 et sont très souvent amenés à faire leurs rapports après ; cela arrive qu'ils doivent utiliser les locaux jusqu'à 00h30-01h00 du matin, raison pour laquelle le bâtiment est souvent éclairé le soir.

Concernant l'information sur le port du masque, effectivement c'est une directive qui vient du Conseil d'Etat, l'obligation pour les lieux hautement fréquentés d'imposer le port du masque. La cote imposée est de 15 m2 : toute personne qui se déplace dans l'espace public doit pouvoir être préservée sur un espace de 15 m2. A partir du moment où on ne peut pas garantir que les gens ne se côtoient pas au-delà de ces 15 m2, il nous a été demandé de définir ces zones et d'imposer le port du masque.

Concernant les horaires, effectivement on peut supposer que la nuit – je prends comme exemple la place du 1^{er}-Août – il y a moins de monde. Je peux regarder avec le service de la police municipale si nous arrivons à dégager des horaires par rapport à l'obligation du port du masque, mais je peux en tout cas vous garantir que si à minuit vous êtes seul sur la place du 1^{er}-Août et que vous n'avez pas de masque, la police municipale ne vous amendera pas.

La question des 15 m2, c'est cette cote qui est fixée par le Conseil d'Etat, c'est très compliqué de définir des plages-horaires en fonction des heures, en fonction de la présence du marché, en fonction de l'arrivée du tram. Je vais donc demander au service de la police municipale s'ils arrivent à trouver des tranches-horaires qui pourraient convenir., c'est vrai que, a priori la nuit, je pense que l'on va pouvoir dire que le port du masque n'est pas obligatoire et je vais demander également au service de la police municipale de prévoir un affichage plus grand de manière à réellement signaler ces zones.

Mme Moyard : merci M. le Président. Si M. Aeschbacher ou vous-même pouvez nous transmettre votre question écrite, nous vous y répondrons bien volontiers. Un certain nombre d'informations, M. Aeschbacher, ont été données en dernière Commission de l'administration, mais on vous fera volontiers un résumé complet. D'ailleurs, il y a très peu de conseils d'administration, en fait nous ne siégeons dans aucun conseil d'administration, mais nous siégeons dans certaines commissions officielles cantonales par exemple, mais nous vous mettrons tout cela en détail.

M. Vergain, oui, vous êtes bien renseigné sur ma proposition, l'unanimité du Conseil administratif a décidé de supprimer les Fr. 3'500.--, c'est-à-dire six fois Fr. 600.— donnés aux six paroisses de la commune. Sur ma proposition, pourquoi ? Cela faisait partie des Fr. 80'000.— de subventions sociales qui comme leur nom l'indique concernent des prestations sociales données à des associations œuvrant dans le domaine social.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Ensuite, je vous rappelle la séparation entre l'Eglise et l'Etat et la laïcité de l'Etat, de même que l'article 3 de la Constitution qui rappelle que l'Etat ne salarie ni ne subventionne aucune activité culturelle, mais qu'il entretient des relations avec les communautés religieuses. Je vous indique également qu'il n'y a aucune autre activité culturelle d'autres religions qui était subventionnée.

Je vous dis également que de mon point de vue, si des citoyens souhaitent subventionner ou fournir des moyens financiers aux églises, ils le font via l'impôt ecclésiastique, qui est un impôt volontaire.

Et donc ce budget de Fr. 80'000.--, non seulement Fr. 3'500.— ce n'est pas rien sur Fr. 80'000.--, mais d'autre part ces montants sont là pour le développement de projets sociaux.

J'entends ce que vous dites sur les éléments annexes à caractère social que font les églises et je suis certaine qu'ils sont tout à fait réels, mais ils sont tout aussi réels que les aspects sociaux que peuvent faire des associations musicales, culturelles, sportives, ce n'est pas le cœur des paroisses que de mener une action sociale, mais bien une action religieuse, spirituelle. C'est leur droit le plus strict, mais dans le cadre de la laïcité de l'Etat, cela ne me paraît pas défendable.

Le dernier élément dans ce courrier, puisque je suis certaine qu'il vous a été transmis, vous noterez que le dernier paragraphe indique que si ces différentes paroisses ont des projets réellement sociaux, en tant que tels, qui sont construits, qui ont un objectif, comme n'importe quelle autre entité elles pourront le soumettre au service des affaires sociales pour l'année prochaine qui les étudiera comme il l'a fait avec les plus de 120 demandes que nous avons reçues cette année.

L'idée n'est pas de rompre avec une tradition dans une volonté de rupture pour la rupture, mais j'ai un budget de Fr. 80'000.— qui est là pour des éléments sociaux et clairement ces montants n'en faisaient pas partie, ce que j'ai expliqué, avec le soutien du Conseil administratif, aux différentes entités concernées, si elles me contactent c'est bien volontiers que je leur réexpliquerai les raisons de ce changement.

M. Bonfanti : M. Vergain, vous avez tout à fait raison, tout comme lors de la première vague, on a assisté à une recrudescence des incivilités dans la commune. Dans la mesure où les bars et les restaurants sont fermés, on retrouve des regroupements de personnes qui se localisent en général soit dans les écoles primaires, soit dans les parcs et les promenades. Je dirai que c'est plus compliqué durant les week-ends, dans la mesure où nous avons un mandat avec l'entreprise ProP, qui fait partie du groupe SERBECCO et qui travaille sur différents sites, mais pas sur l'ensemble du territoire.

Il est vrai qu'il est compliqué de suivre ces incivilités, parce qu'elles ne sont pas toujours aux mêmes endroits et aux mêmes heures. Malheureusement, les incivilités amènent des incivilités, c'est-à-dire que là où c'est sale, les gens sont moins gênés de jeter des choses au sol et j'imagine qu'on a dû voir la même photo dans le quartier de Tivoli où l'on constatait beaucoup de déchets au sol.

J'ai envie de dire que le coupable, ce n'est évidemment pas la voirie qui fait son travail le reste de la semaine ainsi que les entreprises qui travaillent à rendre la commune propre, mais ce sont surtout les gens qui ne respectent pas, qui sont d'une incivilité crasse et c'est bien dommage.

On peut essayer de voir ce que l'on peut faire, mais il est clair que cela aura des conséquences sur le budget si on devait augmenter les allées-venues tant de ces entreprises que de la voirie.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

M. Dérobert : je vous remercie, nous sommes arrivés au terme de notre séance du Conseil municipal. Je crois qu'il n'y a pas de public qui se cacherait sur la galerie. Je vous souhaite une très bonne soirée et vous remercie de votre présence ce soir.

La séance est levée à 22h05

Le Secrétaire :

Armando Couto

Le Président :

Thierry Dérobert

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 novembre 2020

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.